

**UNFCCC cover page**

**Blank page**



Fonds pour l'environnement mondial

1<sup>er</sup> juillet 2010

---

**RAPPORT DU FEM À LA SEIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES**

## Table des matières

<b>RESUME ANALYTIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>PREMIERE PARTIE. REALISATIONS DU FEM.....</b>	<b>6</b>
1. ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	6
a. Tour d’horizon et analyse globale .....	6
b. Maîtrise de l’énergie.....	9
c. Énergies renouvelables .....	11
d. Systèmes durables de transport urbain .....	13
e. Utilisation des terres, changement d’affectation des terres et foresterie (UTCATF)/gestion durable des forêts .....	15
f. Réalisations du FEM .....	17
2. TRANSFERT DE TECHNOLOGIES .....	18
a. Projets pilotes de transfert de technologies .....	19
b. Évaluation des besoins technologiques .....	20
c. Mise en œuvre à long terme du Programme stratégique de Poznan .....	21
3. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	21
a. Caisse du FEM – Priorité stratégique « adaptation » .....	22
b. Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) .....	23
c. Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial).....	24
d. Réalisations du FEM .....	24
4. L’APPROCHE-PROGRAMME .....	26
5. LE FONDS POUR LA TERRE .....	28
6. COMMUNICATIONS NATIONALES .....	29
7. AUTRES INITIATIVES ENGAGEES DURANT LA PERIODE EXAMINEE.....	32
a. Projet d’urgence pour Haïti .....	32
b. Manifestations internationales.....	33
c. Publications et sensibilisation.....	34
d. Gestion à objectifs de résultat.....	35
e. Activités du Bureau de l’évaluation du FEM .....	37
8. PROGRAMMES D’AIDE AUX PAYS ET RENFORCEMENTS DES CAPACITES.....	39
9. EFFORTS MENES POUR DONNER SUITE AUX DIRECTIVES DE LA CONFERENCE ET RENDRE COMPTE DE LEUR APPLICATION.....	42
10. ACQUIS DES REFORMES DE FEM-4 .....	54
11. LA QUATRIEME ASSEMBLEE DU FEM .....	55
<b>PARTIE II. RECONSTITUTION DES RESSOURCES, REFORMES ET PROGRAMMATION POUR FEM-5.....</b>	<b>56</b>
1. CINQUIEME RECONSTITUTION DE LA CAISSE DU FEM .....	56
2. REFORMES ENVISAGEES POUR FEM-5 .....	56
3. SYSTEME TRANSPARENT D’ALLOCATION DES RESSOURCES (STAR) .....	58
4. STRATEGIE DANS LES DOMAINES D’INTERVENTION .....	59
a. Stratégie d’atténuation du changement climatique pendant FEM-5.....	60
b. Stratégie adoptée pendant FEM-5 dans les domaines de la gestion durable des forêts (GDF)/REDD-PLUS et de l’utilisation des terres, des changements d’affectation des terres et de la foresterie (UTCATF).....	66
c. Stratégie dans le domaine de la dégradation des sols pendant FEM-5.....	70
d. Stratégie d’adaptation au changement climatique pour le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial.....	74

*SIGLES ET ACRONYMES*

ANCR	Autoévaluation nationale des capacités à renforcer
BAD	Banque asiatique de développement
BAfD	Banque africaine de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CO <sub>2e</sub>	Équivalent dioxyde de carbone
CPF	Partenariat de collaboration sur les forêts
DANIDA	Agence danoise de développement international
DAR	Dispositif d'allocation des ressources
EBT	Évaluation des besoins technologiques
EEAP	Examen de l'état d'avancement des projets
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIP	Fiche d'identité du projet
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GDF	Gestion durable des forêts
GES	Gaz à effet de serre
GETT	Groupe d'experts sur le transfert de technologies
Mt	Mégatonne (10 <sup>6</sup> )
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSC	Organisation de la société civile
PACN	Programme d'aide à l'établissement des communications nationales
PANA	Plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPG (financement)	Financement pour la préparation des projets
REA	Réseaux express d'autobus
REDD	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SFI	Société financière internationale
SIP	Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne
STAR	Système transparent d'allocation des ressources
STAP	Groupe consultatif pour la science et la technologie
TER	Technologie écologiquement rationnelle
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

## Résumé analytique

1. Entre 1991, date de sa création, et le 30 juin 2010, le FEM a alloué 2,9 milliards de dollars<sup>1</sup> à 738 projets d'atténuation du changement climatique et d'activités habilitantes mis en œuvre dans 154 pays en développement et en transition. Ces projets étaient axés sur les activités habilitantes, l'utilisation rationnelle de l'énergie, les énergies renouvelables, les systèmes durables de transport urbain et l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). La plupart d'entre eux ont été financés par le FEM sur fonds propres, et trois d'entre eux au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial).
2. Au cours de la période considérée, le FEM a également investi plus de 280 millions de dollars dans 84 projets d'adaptation, parmi lesquels 26 projets d'adaptation pilotes de conception novatrice, financés au titre de la priorité stratégique « adaptation », et un projet pilote de 50 millions de dollars financé sur fonds propres en application des instructions reçues au titre des Accords de Marrakech (septième Conférence des parties, 2001). Le FEM, par le biais du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et du Fonds spécial, est également intervenu à l'appui de 58 projets dans 62 pays en développement, pour un montant total de plus de 230 millions de dollars.
3. Le FEM a également assuré l'exécution du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, dans le cadre duquel 14 projets pilotes ont été mis en œuvre pour un financement global de 58 millions de dollars, dont 6,2 millions de dollars reçus du Fonds spécial en faveur de trois de ces projets. Par ailleurs, le projet d'évaluation des besoins technologiques, mis en œuvre dans 35 à 45 pays et assorti d'un financement de 9 millions de dollars au titre du Fonds spécial, a démarré en octobre 2009.
4. Durant la période considérée (1<sup>er</sup> juillet 2009-30 juin 2010), le FEM a alloué 299,4 millions de dollars sur fonds propres, 26,2 millions de dollars au titre du Fonds pour les PMA et 6,2 millions de dollars au titre du Fonds spécial en faveur de 108 projets sur le changement climatique qui se répartissent comme suit : six projets d'activités habilitantes, 66 projets de grande envergure et 26 projets de moyenne envergure financés sur les ressources de la Caisse du FEM ; six projets de grande envergure et un projet de moyenne envergure au titre du Fonds pour les PMA ; deux projets de grande envergure et un projet de moyenne envergure financés par le Fonds spécial.
5. Pendant la période évaluée, le FEM est intervenu en Haïti après le séisme catastrophique de janvier 2010. Il a notamment participé au projet Urgence Haïti et fourni de l'électricité hors réseau. Le FEM a aussi appuyé un certain nombre d'initiatives en marge de l'exposition universelle de Shanghai et de la Coupe du monde de football 2010, afin de promouvoir des technologies et des pratiques respectueuses de l'environnement.
6. Au 1<sup>er</sup> juin 2010, 143 Parties non visées à l'annexe 1 avaient bénéficié de l'aide du FEM en vue de la préparation de leur Communications nationales au titre de la CCNUCC. Le FEM a

---

<sup>1</sup> Tous les montants libellés en dollars s'entendent en dollars américains.

répondu à toutes les demandes d'aide qui lui ont été présentées en ce sens. Au mois de juin 2010, 48 pays parmi les moins avancés (PMA) avaient reçu un financement du FEM, et 44 d'entre eux avaient mené à bien la préparation de leurs Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA).

7. Pendant FEM-4, le Secrétariat du FEM a engagé plusieurs réformes essentielles visant à améliorer l'efficacité du partenariat, tant en ce qui concerne les coûts que les résultats des activités mises en œuvre. Il en a résulté une amélioration très sensible des performances du FEM. Les financements en faveur des PMA et des petits États insulaires en développement (PEID) ont augmenté, passant de 12 % des ressources de FEM-3 à 18,4 % des ressources de FEM-4. Les délais d'instruction des projets de grande envergure, depuis la phase de conception jusqu'à l'agrément du directeur général, ont été ramenés de 44 mois à 16 mois en moyenne. La formulation de la stratégie de programmation du FEM est maintenant intégrée au mécanisme de gestion à objectifs de résultat. Enfin, l'aide financière fournie aux trois Agents d'exécution au titre du budget de fonctionnement a été supprimée, et le montant de l'allocation pour frais versée aux fins de la mise en œuvre des projets est désormais le même pour toutes les Entités d'exécution du FEM.

8. Les négociations relatives à la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM ont abouti le 12 mai 2010. Trente-cinq bailleurs de fonds ont annoncé des contributions d'un montant total de 4,34 milliards de dollars pour FEM-5 (1<sup>er</sup> juillet 2010 - 30 juin 2014), dont 1,4 milliard environ au titre de la Stratégie d'atténuation du changement climatique convenue. La Fédération de Russie a rejoint les rangs des bailleurs de fonds du FEM, et le Brésil, conformément à l'annonce faite durant FEM-4, s'est réengagé aux côtés du FEM, en versant une importante contribution pour FEM-5. Grâce à la forte augmentation des contributions des Participants contributeurs, les nouvelles ressources mises à la disposition du FEM par les bailleurs de fonds ont progressé au total de 54 % par rapport à FEM-4.

9. Le Conseil du FEM, à sa réunion extraordinaire tenue en Uruguay en mai 2010, a approuvé l'accord relatif à la cinquième reconstitution des ressources du FEM ainsi que les recommandations pratiques de FEM-5. Ces recommandations portent sur les deux principales thématiques débattues dans le cadre des négociations : i) le renforcement de l'adhésion des pays ; et ii) l'amélioration de l'efficacité du réseau du FEM, du point de vue du coût et des résultats obtenus.

10. Le Conseil du FEM, à sa session de juin 2010, a approuvé les mesures d'exécution relatives à la mise en œuvre, pendant FEM-5, de réformes essentielles visant à :

- a. réviser le Programme d'aide aux points focaux nationaux du FEM afin de : i) favoriser une meilleure coordination entre les correspondants nationaux du FEM ; ii) accroître la visibilité de l'aide que le FEM fournit aux pays ; iii) recentrer les différentes composantes du Programme afin d'aider les pays à entreprendre de nouvelles activités ou à réorienter les activités relevant de projets du FEM en cours d'exécution ;
- b. fournir des ressources aux pays pour leur permettre d'engager, s'ils le souhaitent, un processus de constitution de leur portefeuille national (PCPN) qui servira de point de départ à la programmation des ressources du FEM. Le Secrétariat du FEM fournira directement aux pays les financements nécessaires à ce travail ;

- c. permettre aux pays réunissant les conditions requises, s'ils le souhaitent, de solliciter et d'obtenir du FEM des ressources directement accessibles en vue de la préparation de leurs communications nationales. Les Parties non visées à l'annexe I pourront donc accéder aux ressources du FEM soit directement, soit par l'intermédiaire des Entités d'exécution du FEM pour mener à bien la préparation de leurs communications nationales ;
- d. simplifier davantage le cycle de projet afin de réduire le nombre d'étapes du processus d'instruction des projets, et adopter une nouvelle approche-programme permettant aux Entités d'exécution du FEM qui répondent aux critères requis de suivre une procédure simplifiée ;
- e. intégrer l'ensemble de la stratégie de programmation de FEM-5 à un mécanisme de gestion à objectifs de résultat dans lequel les cadres de résultats des domaines d'intervention (qui sont assortis de buts et d'objectifs précis) seront alignés sur un cadre de résultats à l'échelle du FEM ;
- f. substituer le Système transparent d'allocation des ressources (STAR) au Dispositif d'allocation des ressources (DAR) mis en place pendant FEM-4. Conformément au système STAR, tous les pays se verront allouer des ressources aux fins d'activités relevant de trois domaines d'intervention (changements climatiques, biodiversité et dégradation des sols), ce qui leur permettra de mieux planifier l'utilisation de leurs ressources. Les petits pays (ceux auxquels sont alloués des financements d'un montant maximal de 7 millions de dollars) pourront affecter ces ressources comme ils le souhaitent à l'un ou l'autre des trois domaines d'intervention considérés, voire aux trois.
- g. Le Conseil a examiné les directives sur les investissements applicables au programme Gestion durable des forêts/REDD+ et UTCATF, que le FEM finance par le biais de réserves prélevées sur les ressources allouées aux domaines d'intervention « changements climatiques », « biodiversité » et « dégradation des sols ».

11. Le Conseil s'est également penché sur une proposition du Secrétariat du FEM visant à élargir l'éventail des organismes et entités qui bénéficient, comme le prévoit le paragraphe 28 de l'Instrument du FEM, d'un accès direct aux ressources de la Caisse du FEM aux fins de la préparation et de l'exécution des projets. Il s'agirait d'étendre les dispositions dudit paragraphe à des organisations nationales, institutions spécialisées et programmes des Nations Unies, organisations internationales, organismes bilatéraux de développement et organisations non gouvernementales (ONG). Le Conseil a demandé que la proposition soit affinée avec le concours d'un sous-comité composé de six membres du Conseil et d'un groupe de travail réunissant des experts indépendants.

12. Le Conseil du FEM, à sa session de novembre 2010, examinera d'autres projets de réforme visant notamment à associer d'autres organismes d'exécution au partenariat du FEM.



## INTRODUCTION

13. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a établi son rapport à l'intention de la seizième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

14. Le rapport est constitué de deux parties et de cinq annexes. La première partie décrit les réalisations du FEM depuis sa création en 1991, et notamment les activités approuvées et mises en œuvre par le FEM au cours de la période considérée (1<sup>er</sup> juillet 2009 - 30 juin 2010). Ces activités, qui portent sur l'atténuation du changement climatique, le transfert de technologies, l'adaptation au changement climatique et les activités habilitantes, ont été financées par le FEM sur fonds propres ou au titre du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA) et du Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial). La deuxième partie du rapport porte sur les conclusions du cinquième exercice de reconstitution des ressources du FEM (FEM-5), les réformes envisagées et les questions relatives à la programmation de FEM-5.

## PREMIÈRE PARTIE. RÉALISATIONS DU FEM

15. Le FEM, en tant que mécanisme financier de la CCNUCC, finance, conformément aux politiques, priorités et critères d'attribution des ressources approuvés par la Conférence des parties, des activités entreprises à l'initiative des pays. Dix organismes<sup>2</sup> administrent les projets qu'il finance.

### 1. Atténuation du changement climatique

#### a. Tour d'horizon et analyse globale

16. Depuis sa création en 1991, le FEM a financé des projets d'atténuation du changement climatique et des activités habilitantes dans des pays en développement et en transition de toutes les régions du monde. Au 30 juin 2010, le FEM avait alloué 2,9 milliards de dollars<sup>3</sup> à 738 projets d'atténuation du changement climatique et d'activités habilitantes mis en œuvre dans 154 pays. La plupart de ces projets ont été financés sur fonds propres, et trois d'entre eux au titre du Fonds spécial. Par ailleurs, le FEM a réussi à mobiliser des cofinancements d'un montant de 18 milliards de dollars, soit un rapport de 1 à 6,2 en moyenne.

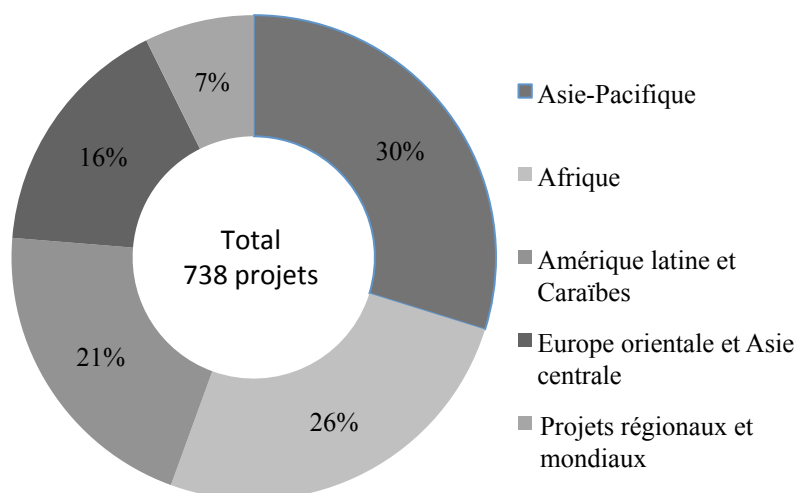
<sup>2</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Banque mondiale, Banque africaine de développement (BafD), Banque asiatique de développement (BAD), Banque Européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque interaméricaine de développement (BID), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA) et Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI).

<sup>3</sup> Ce montant ne tient compte que des financements alloués au titre du domaine d'intervention « changements climatiques » ; les ressources additionnelles en faveur de projets intersectoriels prélevées sur les financements alloués à d'autres domaines d'intervention s'élèvent à 247 millions de dollars.

17. Ces projets se répartissent de manière équitable entre les régions Asie-Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Europe orientale et Asie centrale. S’y ajoutent plusieurs projets régionaux et mondiaux. Les 10 organismes chargés d’administrer les projets du FEM ont tous été associés à l’exécution des projets sur le changement climatique. Le PNUD, la Banque mondiale, l’ONUDI et le PNUE administrent une part importante, en nombre de projets et dans cet ordre, du portefeuille du FEM.

**Tableau 1 : Projets d’atténuation du changement climatique et d’activités habilitantes financés par le FEM, par région**

Région	Nombre de projets	Financement du FEM <sup>4</sup> (USD M)	Cofinancement
Asie-Pacifique	220	1 135,3	9 916,6
Afrique	190	495,2	2 718,6
Amérique latine et Caraïbes	153	523,4	2 994,4
Europe orientale et Asie centrale	121	430,1	1 866,9
Projets régionaux et mondiaux	54	274,8	462,2
<b>Total</b>	<b>738</b>	<b>2 858,9</b>	<b>17 958,7</b>



**Figure 1 : Répartition des projets d’atténuation du changement climatique et d’activités habilitantes du FEM, par région**

18. Les projets d’activités habilitantes, de maîtrise de l’énergie et de promotion des énergies renouvelables sont les plus nombreux et représentent au total plus de 86 % des 738 projets considérés. Dans le même temps, les projets axés sur les réseaux durables de transport urbain et l’utilisation des terres, le changement d’affectation des terres et la foresterie (UTCATF) ont

<sup>4</sup> Dont 143,7 millions de dollars destinés à des projets intersectoriels et prélevés sur les fonds alloués à d’autres domaines d’intervention.

affiché une progression rapide, en particulier ces dernières années. Le nombre de projets d'activités habilitantes a diminué depuis le début de FEM-4, tandis que les projets visant à atténuer sur le terrain les effets du changement climatique sont en constante augmentation.

**Tableau 2 : Projets d'atténuation du changement climatique et d'activités habilitantes du FEM, par secteur**

Phase du FEM	Activités habilitantes	Maîtrise de l'énergie	Énergies renouvelables	Transport urbain durable	UTCATF	Projets mixtes et autres	Total
Phase pilote (1991-1994)	6	5	13	2	2	10	38
FEM-1 (1994-1998)	91	16	17			5	129
FEM-2 (1998-2002)	101	31	48	8	1	7	196
FEM-3 (2002-2006)	36	29	57	14	1	15	152
FEM-4 (2006-2010)	8	83	60	21	23	30	223
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>164</b>	<b>195</b>	<b>45</b>	<b>27</b>	<b>67</b>	<b>738</b>

19. De 1991 à juin 2010, le FEM a appuyé 87 projets dans 38 petits États insulaires en développement (PEID) sur les 52 petits États insulaires que compte la planète. Durant FEM-4 (2006–2010), il a financé 23 projets dans 25 PEID. Au cours de la même période, le FEM a investi dans 155 projets mis en œuvre dans 46 PMA, sur un total de 49 PMA, contre 40 projets dans 33 PMA au cours de FEM-4 (tableau 3).

**Tableau 3 : Financements du FEM en faveur de projets d'atténuation du changement climatique et d'activités habilitantes mis en œuvre dans des PEID et des PMA<sup>5</sup>**

Phase du FEM	Financement FEM en faveur de PEID		Financements du FEM en faveur de PMA	
	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)

<sup>5</sup> Les chiffres indiqués tiennent compte des financements alloués au titre d'autres domaines d'intervention à des projets intersectoriels.

<b>Phase pilote</b>	2	7,8	8	28,0
<b>FEM-1</b>	24	20,5	34	26,1
<b>FEM-2</b>	20	13,5	39	79,8
<b>FEM-3</b>	18	32,8	34	129,0
<b>FEM-4</b>	23	88,8	40	139,4
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>163,4</b>	<b>155</b>	<b>402,3</b>

20. On trouvera dans les sections suivantes des explications supplémentaires pour chacun des secteurs considérés.

## b. Maîtrise de l'énergie

21. De 1991 à juin 2010, la composante « maîtrise de l'énergie » du portefeuille de projets du FEM sur le changement climatique regroupait 198 projets pour un financement de 1,1 milliard de dollars (soit en moyenne 5,7 millions par projet). Le FEM a par ailleurs mobilisé 7,1 milliards supplémentaires sous forme de cofinancement, ce qui correspond à un ratio de cofinancement moyen de 1:6,3. Les financements en faveur de projets de maîtrise de l'énergie ont augmenté régulièrement entre la phase pilote du FEM (1991–1994) et FEM-4 (figure 2). Cette tendance est directement attribuable à l'importance accrue que les pays bénéficiaires de l'aide du FEM attachent à la maîtrise de l'énergie.

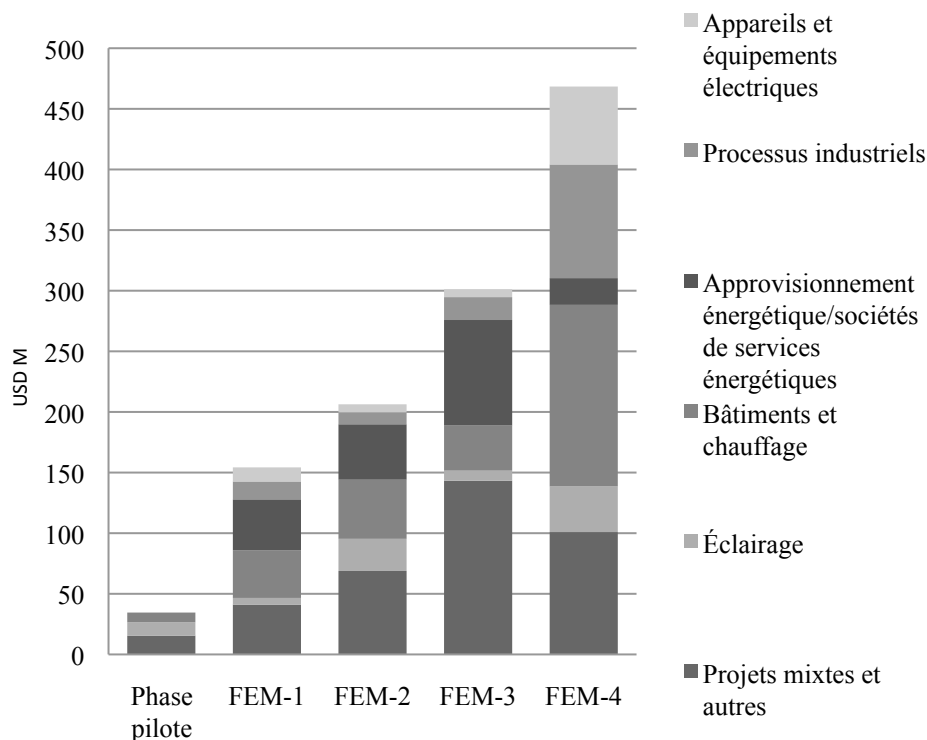
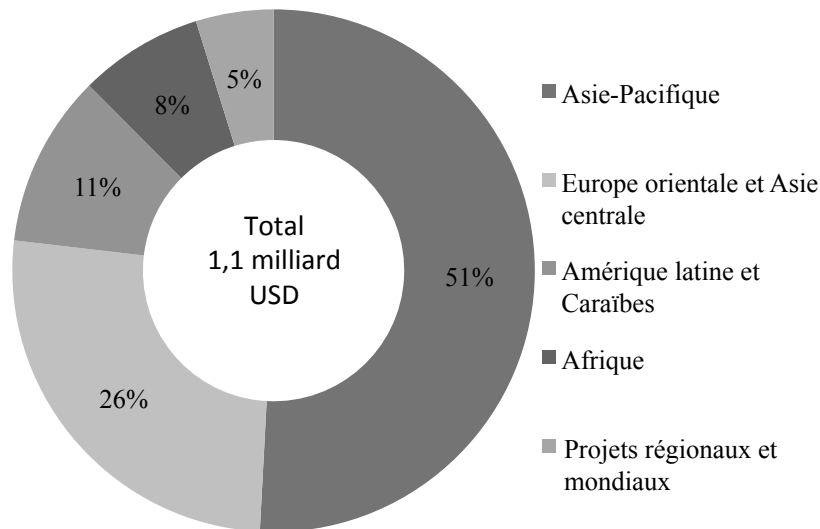


Figure 2 : Financements du FEM dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, par type

## de projet

22. À l'échelle régionale, les investissements du FEM dans le domaine du changement climatique se concentrent pour l'essentiel dans les régions Asie-Pacifique et Europe orientale et Asie centrale, ce qui témoigne des besoins énergétiques grandissants de ces régions à forte densité démographique qui enregistrent des taux de croissance économique très élevés (figure 3).



**Figure 3 : Répartition des projets du FEM axés sur la maîtrise de l'énergie, par région et par niveau de financement**

23. Les projets du FEM relatifs à la maîtrise de l'énergie recourent à plusieurs secteurs économiques. Qu'ils soient mis en œuvre dans des municipalités ou dans les secteurs résidentiel et industriel, tous ont pour objet d'éliminer les obstacles commerciaux, réglementaires, financiers et technologiques à l'amélioration du rendement énergétique. Outre les volets renforcement des capacités et sensibilisation, dont sont assortis tous ces projets, le FEM privilégie les projets entrant dans les cinq grandes catégories ci-dessous pour éliminer les obstacles existants :

- les projets axés sur la mise en place de politiques énergétiques et de cadres réglementaires adaptés ;
- les projets portant sur l'élaboration de normes de rendement énergétique et de programmes d'étiquetage ;
- les projets reposant sur des mécanismes fondés sur le jeu du marché ;
- les projets visant la mise en place d'instruments financiers ;
- les projets relatifs à des technologies et des secteurs précis.

24. Pendant la phase pilote du FEM et FEM-1 (1994–1998), les projets de maîtrise énergétique visaient pour la plupart la mise en œuvre d'activités témoins axées sur de nouvelles technologies énergétiques et la transformation des politiques et des dispositifs réglementaires en place. Durant FEM-2 (1998–2002), le FEM a privilégié le transfert de technologies, l'élaboration de normes de rendement énergétique et de programmes d'étiquetage et les interventions à caractère financier. FEM-3 (2002–2006) a été marqué par la prédominance des projets reposant

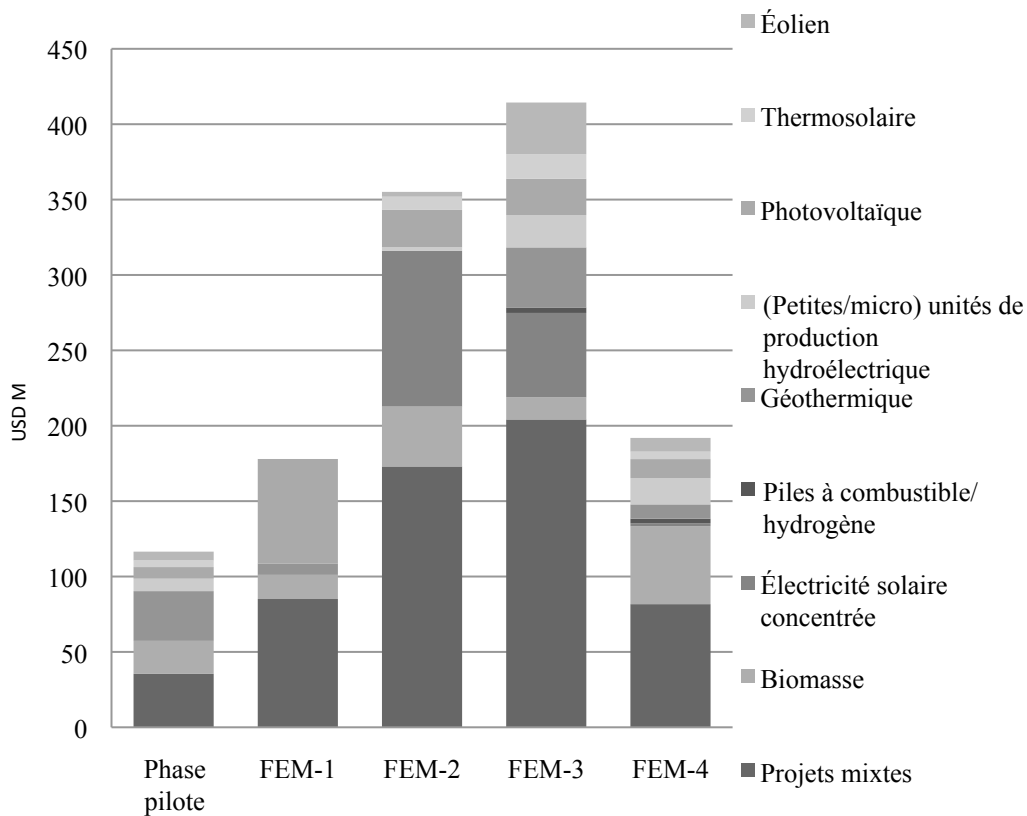
sur le jeu du marché et axés sur la transformation des politiques énergétiques et du cadre réglementaire en vigueur.

25. À l'heure actuelle, les projets financés par le FEM dans le domaine de la maîtrise de l'énergie portent principalement sur : a) l'élaboration de normes générales de rendement énergétique, de programmes d'étiquetage et de cadres réglementaires; b) la démonstration et l'utilisation de technologies à haut rendement énergétique. Le FEM s'emploie par ailleurs à étendre la portée de ses interventions dans le cadre d'approches systémiques intégrées, axées en particulier sur l'élaboration de normes de rendement énergétique et de programmes d'étiquetage destinés aux secteurs résidentiel et industriel.

26. À l'échelle des régions, la région Europe orientale et Asie centrale a bénéficié de l'aide du FEM pour l'essentiel pendant les trois premières phases du FEM (1994–2006) aux fins de projets reposant sur des mécanismes financiers ou sur le jeu du marché. La région Asie-Pacifique, et en particulier la Chine, sont également bénéficiaires de l'aide du FEM depuis sa création en 1991, et ont utilisé les financements reçus à l'appui de projets axés sur la mise en place de cadres réglementaires adaptés, la transformation des marchés et le transfert de technologies. Alors que la région Asie-Pacifique continue de recevoir la part la plus importante des financements du FEM, toutes phases du FEM confondues, la part allouée aux économies en transition d'Europe orientale et d'Asie centrale n'a cessé de diminuer au profit des pays les moins avancés, dans lesquels le FEM finance principalement des projets qui portent sur les aspects réglementaires ou reposent sur des dispositifs faisant appel au jeu du marché, comme ce fut le cas dans les pays de la région Asie-Pacifique lors des premières phases du FEM.

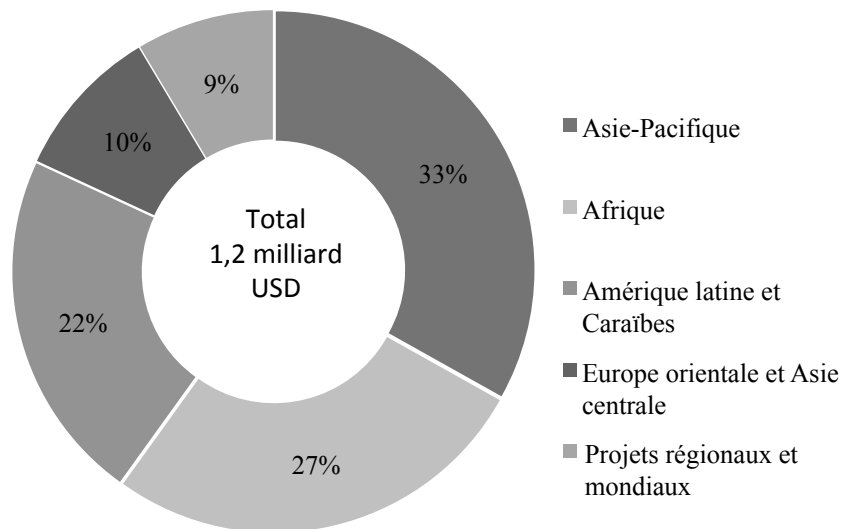
### c. Énergies renouvelables

27. Entre 1991 et juin 2010, le FEM, au titre de son portefeuille de projets sur le changement climatique, a alloué 1,2 milliard de dollars à 229 projets (soit en moyenne 5,3 millions par projet) et a par ailleurs mobilisé 7,5 milliards de dollars sous forme de cofinancement. Entre la phase pilote du FEM et FEM-3, les financements en faveur de projets sur les énergies renouvelables n'ont cessé d'augmenter, mais ont diminué pendant FEM-4 (figure 4), en raison : de l'augmentation du nombre de projets de maîtrise de l'énergie et de projets relevant d'autres portefeuilles ; de l'importance des financements approuvés au titre de FEM-3 en faveur de projets axés sur les énergies renouvelables (et notamment sur la production d'énergie solaire concentrée), et en cours d'exécution à ce jour ; et de la décision d'abandonner, à compter de FEM-4, l'Objectif stratégique visant la promotion des technologies de production d'électricité renouvelable hors réseau.



**Figure 4 : Financements du FEM en faveur des énergies renouvelables, par technologie**

28. Les investissements du FEM dans le domaine des énergies renouvelables se sont concentrés pour l'essentiel dans les régions Asie-Pacifique, Afrique et Amérique latine et Caraïbes (figure 5).



**Figure 5 : Répartition des projets du FEM relatifs aux énergies renouvelables, par région et par niveau de financement**

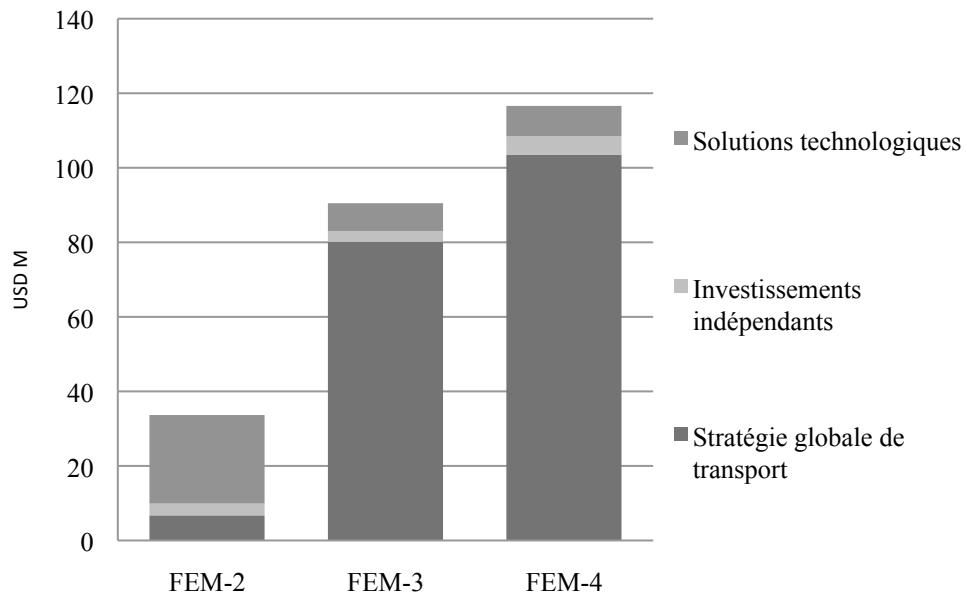
29. Le FEM consacre l'essentiel de ses ressources financières à des projets visant à promouvoir toute une gamme de technologies de production d'électricité renouvelable hors réseau, sans en privilégier aucune. En effet, le rôle du FEM est de favoriser la transformation des marchés de l'énergie en général, et non de promouvoir une technologie particulière de production d'électricité renouvelable. Cela étant, lorsqu'à l'échelle locale, les conditions climatiques et les conditions du marché justifient clairement d'investir dans des technologies précises, le FEM a su intervenir de manière efficace en finançant des projets ciblés.

30. La démarche retenue par le FEM pour promouvoir les énergies renouvelables revêt un caractère pluridimensionnel, dans la mesure où elle repose à la fois sur des interventions de portée générale (élimination des obstacles, renforcement des capacités) et sur des activités concrètes (financement direct des investissements en faveur des technologies de production d'électricité renouvelable). Les projets du FEM sur les énergies renouvelables font par ailleurs intervenir un large éventail d'acteurs – pouvoirs publics, entreprises privées (fabricants et négociants), intermédiaires financiers, bénéficiaires de l'assistance technique, fournisseurs de technologies et sous-traitants et promoteurs de projets.

**d. Systèmes durables de transport urbain**

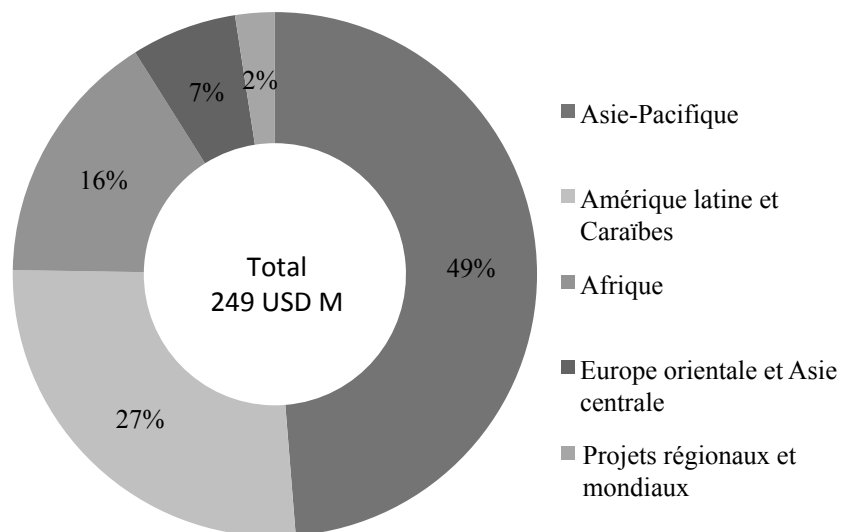
31. Entre 1999 et juin 2010, le FEM a approuvé 45 projets relatifs à la mise en place de réseaux durables de transport urbain, auxquels il a alloué au total 249 millions de dollars (5,5 millions de dollars par projet en moyenne). En complément de ces financements, le FEM a réussi à mobiliser des cofinancements d'un montant global de 2,5 milliards de dollars, ce qui représente un ratio de cofinancement de 1:9,9 soit le ratio le plus élevé enregistré pour l'ensemble des programmes du FEM. Ceci témoigne de l'importance des investissements nécessaires à la mise en place d'infrastructures de transport. Le FEM appuie sans interruption depuis 1999 des activités axés sur les systèmes durables de transport urbain, et ses financements dans ce domaine sont en constante augmentation (figure 6)





**Figure 1 : Financements du FEM dans le domaine du transport urbain durable, par type de projet**

32. Les investissements du FEM en faveur du transport urbain durable se sont concentrés pour l'essentiel dans les régions Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et Afrique (figure 7).



**Figure 7 : Répartition des projets du FEM sur le transport urbain durable, par région et par niveau de financement**

33. Les projets que finance le FEM se répartissent en plusieurs grandes catégories :

- projets axés sur l'élaboration de solutions technologiques (bus équipés de piles à combustible, trois-roues électriques, etc.) ;
- projets destinés à améliorer les systèmes de transport à l'échelle urbaine, par le biais d'investissements « indépendants » (infrastructures de transport public, infrastructures de transport non motorisé) ;
- stratégies globales de transport urbain (aménagement urbain et planification des transports, gestion de la demande de trafic, infrastructures de transport public et amélioration du parc de véhicules de transport, infrastructures de transport non motorisé).

Les projets du FEM mis en œuvre durant FEM-2 portaient principalement sur la mise au point de solutions techniques. À partir de FEM-3, le FEM a recentré ses interventions sur l'élaboration de stratégies globales de transport (Figure 1). Aujourd'hui, les projets du FEM visent pour l'essentiel l'élaboration de stratégies globales de transport applicables à l'échelle de la ville et assorties de composantes complémentaires de nature à favoriser le passage à des modes de transport émettant peu de gaz à effet de serre.

34. Outre les trois catégories de projets ci-dessus, le FEM a entrepris d'élargir la portée de ses interventions dans le cadre d'une approche globale dont l'Initiative mondiale pour les économies de carburant (GFEI), qui a pour objet de réduire à l'échelle nationale la consommation de carburant des véhicules légers dans les pays en développement, est une parfaite illustration.

**e. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)/gestion durable des forêts**

35. Depuis 1991, le FEM est intervenu à l'appui de plus de 300 projets et programmes dans le domaine de la gestion durable des forêts. Il a alloué environ 1,7 milliard de dollars à des initiatives en faveur des forêts et mobilisé des cofinancements d'un montant total de plus de cinq milliards de dollars. Dans le même temps, le FEM n'a cessé d'accroître ses financements à l'appui d'activités axées pour l'essentiel sur la préservation des ressources forestières. Si ces investissements ont incontestablement contribué au recul spectaculaire du déboisement et des émissions de gaz à effet de serre, le FEM n'a pas pour autant réussi à quantifier avec précision l'impact des projets forestiers d'atténuation des effets du changement climatique qu'il a financés à ce jour.

36. S'agissant de la gestion durable des forêts, FEM-4 a marqué un tournant décisif, tant pour le FEM que pour les pays membres. L'attention grandissante que la communauté internationale porte aux forêts, du fait de leur capacité à atténuer les effets du changement climatique, a conduit le FEM à intégrer les questions concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) à la stratégie du domaine d'intervention « changements climatiques » adoptée au titre de FEM-4. Les pays bénéficiaires ont pu ainsi utiliser les

ressources du FEM pour se doter de cadres de politique générale de nature à freiner les facteurs à l'origine de changements défavorables d'affectation des terres, et pour mettre en œuvre à titre pilote des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre imputables au déboisement. L'inscription des activités dites UTCATF au programme du travail du FEM a par ailleurs ouvert la voie à la mise en œuvre d'un programme global de gestion des ressources forestières au titre de FEM-4.

37. La Conférence des parties, à sa treizième session, a adopté le Plan d'action de Bali, qui appelle à l'adoption de démarches générales pour tout ce qui concerne les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement, aspects collectivement désignés par le sigle REDD+. REDD et REDD+ sont des concepts qui continuent à évoluer. Le FEM, par le biais de son Programme de gestion durable des forêts<sup>6</sup>, a alloué des ressources considérables à des projets pilotes relevant de l'initiative REDD+. C'est dans ce contexte qu'il a annoncé, à l'occasion de la treizième Conférence des parties, le lancement d'un projet assorti d'un financement de 50 millions de dollars qui a pour objectif de préserver les écosystèmes forestiers des trois régions du monde abritant des forêts tropicales encore largement intactes (Amazonie, bassin du Congo, Papouasie-Nouvelle-Guinée/Bornéo), ainsi que les stocks de carbone qu'ils contiennent. Cette initiative expérimentale de grande ampleur, appelée Compte Forêts tropicales, s'inscrit dans le cadre du processus REDD+. En mettant à profit les financements et les connaissances disponibles au titre des différents domaines d'intervention du FEM, elle a montré que les interventions REDD+ peuvent être adaptées et élargies de manière à englober non seulement la réduction des émissions de carbone, mais aussi des activités présentant des avantages environnementaux et sociaux multiples et portant notamment sur la préservation de la diversité biologique, la lutte contre l'érosion des sols ou la création d'activités génératrices de revenus. Le FEM, au titre du Compte Forêts tropicales, s'est associé au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF), au Programme ONU-REDD et à d'autres groupes réunissant les principaux intervenants concernés, comme la Coalition for Rainforest Nations, dans le cadre d'un projet destiné à renforcer, grâce à la gestion durable des forêts, les capacités des pays non visés à l'annexe 1 en matière d'atténuation du changement climatique.

38. Le FEM, par le biais de son Programme de gestion durable des forêts, a également pu financer un plus large éventail d'activités de gestion durable des forêts et en assurer un suivi plus cohérent. Le Programme participe activement, par le biais de plateformes-cadres, à la mise en œuvre de mesures immédiates de type UTCATF /REDD+, notamment au titre d'une initiative de gestion durable des forêts menée dans le Bassin du Congo et assortie d'un financement de 50 millions de dollars, et de projets individuels mis en œuvre dans des pays abritant des ressources forestières d'importance majeure, comme le Brésil. Le FEM a également investi 5,5 millions de dollars dans une initiative ambitieuse qui contribuera à améliorer sensiblement les capacités d'évaluation des variations positives des stocks de carbone attribuables à la gestion durable des forêts. Dans ce contexte, le FEM travaille actuellement, aux côtés de nombreux partenaires, à l'élaboration d'une méthode fiable qui permettra d'estimer et de modéliser les flux

<sup>6</sup> Selon la terminologie du Plan d'action de Bali. Le FEM utilise également le sigle GDF. À noter qu'en anglais, le Plan de Bali parle de «sustainable management of forests» alors que le FEM utilise depuis longtemps l'expression «Sustainable Forest Management (SFM)».

et les stocks de carbone dans le cadre des interventions du FEM. Ce projet contribuera à répondre, dès FEM-5, aux besoins du FEM et de ses Entités d'exécution en matière d'évaluation de l'accroissement des stocks de carbone, et favorisera de surcroît la participation des pays en développement aux transactions effectuées sur le marché émergent du carbone par le biais d'activités de type UTCATF.

39. Entre juillet 2009 et juin 2010, le FEM a participé aux travaux de plusieurs instances internationales œuvrant à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+). Il a notamment représenté le Groupe des organisations internationales du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF), qui réunit 16 organisations multilatérales et régionales, lors des sessions du Comité des participants au FCPF et de l'Assemblée des participants. Le FEM a également siégé en qualité d'observateur au sein du Conseil des politiques du Programme ONU-REDD et du Sous-comité du Programme d'investissement forestier (FIP). Dans chacune de ses instances, le FEM n'a cessé de plaider en faveur de la mise en œuvre de programmes et de projets REDD+ aux effets bénéfiques multiples sur l'environnement, et a joué à ce titre un rôle de première importance.

## f. Réalisations du FEM

40. Pendant la période examinée (1<sup>er</sup> juillet 2009-30 juin 2010), le FEM a alloué 299,4 millions de dollars sur fonds propres à 98 projets relevant du domaine d'intervention « changements climatiques », dont six projets d'activités habilitantes, 66 projets de grande envergure et 26 projets de moyenne envergure (tableau 4). Ces projets permettront de mobiliser environ 1,7 milliard de dollars de cofinancement auprès des gouvernements des pays bénéficiaires, du secteur privé, des Entités d'exécution du FEM, d'autres organismes d'aide bilatérale et multilatérale et d'organisations non gouvernementales (ONG). S'y ajoutent trois projets d'atténuation du changement climatique et d'activités habilitantes financés au titre du Fonds spécial, et dont il est question dans les sections Transfert de technologies et Fonds spécial pour les changements climatiques. On trouvera aux annexes 1 et 2 un résumé des informations relatives à ces projets.

**Tableau 4 : Projets relatifs au changement climatique financés par le FEM sur fonds propres entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 30 juin 2010**

	Nombre de projets	Financement FEM (USD M)
<b>Activités habilitantes</b>	6	47,5
<b>Projets de grande envergure</b>	66	225,1
<b>Projets de moyenne envergure</b>	26	26,8
<b>Total</b>	98	299,4

41. Les projets approuvés pendant la période considérée se répartissent entre six régions. Sur un total de 98 projets, 32 sont actuellement en cours d'exécution dans la région Asie-Pacifique, 23 dans la région Amérique latine et Caraïbes, 22 en Afrique et 14 en Europe orientale et en Asie centrale, les sept projets restants étant de dimension régionale ou mondiale.

42. Les projets se répartissent entre les six programmes stratégiques qui ont servi de point de départ à la programmation des activités d'atténuation du risque climatique pendant FEM-4 : 31 projets relèvent du programme stratégique 1 (constructions à faible consommation d'énergie), 13 du programme 2 (rendement énergétique du secteur industriel), 29 du programme 3 (énergies renouvelables), 21 du programme 4 (production écocompatibilité d'énergie à partir de la biomasse), 12 du programme 5 (modes de transport urbain innovants et viables) et 10 du programme 6 (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie – UTCATF)<sup>7</sup>. S'y ajoutent quatre projets d'aide à la préparation des Communications nationales requises au titre de la Convention (Argentine, Brésil, Turquie et Mexique), un projet d'évaluation des besoins en technologie (Chine) et un projet relatif aux solutions envisageables en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans des secteurs clés (Brésil).

43. Les dix Entités d'exécution du FEM assurent l'administration de ces projets. Le PNUD administre le plus grand nombre d'entre eux, avec un portefeuille de 32 projets sur les 98 approuvés. Viennent ensuite la Banque mondiale (20 projets), l'ONUDI (13), le PNUE (11), la BID (8), la FIDA (4), la BAD (3), la BAfD (2), la BERD (1), et la FAO (1). Il existe également trois projets conjoints, un exécuté par le PNUD et le PNUE, un par le PNUD et la FAO et un par la Banque mondiale et la BID.

44. Outre les ressources qu'il consacre à l'exécution de projets, le FEM aide les pays bénéficiaires à préparer et à monter des projets correspondant à leurs priorités, notamment celles définies dans les communications nationales. Ainsi, pendant la période considérée, il a alloué 6,1 millions de dollars sur fonds propres pour financer la préparation de 67 projets d'atténuation du changement climatique (financements PPG).

## 2. Transfert de technologies

45. En novembre 2008, le Conseil du FEM et le Conseil du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial ont approuvé le Programme stratégique sur le transfert de technologies, qui est assorti d'un financement de 50 millions de dollars, dont 35 millions alloués par le FEM sur fonds propres et 15 millions versés au titre du Fonds spécial. On trouvera de plus amples informations sur le Fonds spécial à la section Fonds spécial pour les changements climatiques du présent rapport.

46. La Conférence des parties à sa quatorzième session a accueilli avec satisfaction le Programme stratégique sur le transfert de technologies, rebaptisé Programme stratégique de Poznan, qui va, selon elle, dans le sens d'une expansion des investissements dans le transfert de technologies visant à aider les pays en développement à faire face à leurs besoins en technologies écologiquement rationnelles, et a reconnu la contribution que ce programme stratégique pourrait

<sup>7</sup> Dix-neuf de ces projets relèvent de plus d'un programme stratégique.

apporter au renforcement des activités de transfert de technologies menées en application de la Convention. Le programme financera des activités de transfert de technologies dans le cadre des trois guichets suivants : 1) évaluations des besoins technologiques (EBT) ; 2) projets pilotes prioritaires de transfert de technologies résultant des EBT ; et 3) diffusion de l'acquis du FEM et des technologies écologiquement rationnelles (TER) dont l'applicabilité a été démontrée.

47. Dans sa décision 2/CP.14 sur la mise au point et le transfert de technologies, la Conférence des parties a prié le FEM de lui rendre compte, à sa seizième session, des progrès accomplis dans la réalisation des activités ci-après, et de fournir des rapports d'étape à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à ses trentième et trente-et-unième sessions :

- lancer au plus tôt et faciliter diligemment l'élaboration de projets en vue de leur approbation et de leur exécution dans le cadre du Programme stratégique ;
- collaborer avec ses Entités d'exécution afin de fournir un appui technique aux pays en développement dans la réalisation ou l'actualisation des évaluations de leurs besoins en technologies ;
- examiner la mise en œuvre à long terme du Programme stratégique.

48. Conformément à cette décision, le FEM a présenté à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à ses trentième et trente-et-unième sessions, des rapports intérimaires sur les progrès réalisés dans l'exécution du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.

49. Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2009/L.18), l'Organe subsidiaire, à sa trente-et-unième session, a invité le FEM à lui présenter à sa trente-deuxième session un rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution de ce programme, y compris les aspects à long terme.

#### **a. Projets pilotes de transfert de technologies**

50. En application de la décision 2/CP.14, adoptée par la Conférence des parties à sa quatorzième session, la directrice générale du FEM a lancé en mars 2009 un appel de propositions de projets pilotes de transfert de technologies (guichet 2 du Programme stratégique de Poznan), clôturé en septembre 2009. Quatorze propositions de projets, dont 13 projets de grande envergure et un projet de moyenne envergure, ont été retenues. Les ressources allouées à ces 14 projets pilotes s'élèvent au total à 58 millions de dollars, et les cofinancements correspondants à plus de 195 millions de dollars.

51. Ces projets, axés sur la mise au point et le transfert de technologies, sont aussi divers que novateurs. Ils portent sur les énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne et marémotrice, biomasse, production et stockage de l'hydrogène) ; la maîtrise de l'énergie (matériaux d'isolation, appareils électriques à haut rendement énergétique sans hydrofluorocarbones) ; le transport (camions « écologiques ») ; le compostage, le piégeage et le stockage du carbone issu de la fermentation du sucre ; et l'irrigation au goutte à goutte (à titre de mesure d'adaptation au changement climatique). Les projets seront mis en œuvre dans 16 pays des régions Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et Europe orientale et Asie centrale.

52. Au 30 mars 2010, la préparation de ces projets pilotes de transfert de technologies était, selon les Entités d'exécution du FEM chargées d'en assurer l'exécution, en très bonne voie.

## **b. Évaluation des besoins technologiques**

53. L'idée du projet d'évaluation des besoins technologiques (guichet 1 du Programme stratégique de Poznan) a été approuvée par le Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial en avril 2009 (comme le FEM l'a indiqué à l'Organe subsidiaire à sa trentième session). À partir de cette idée de projet, le PNUE, en sa qualité d'Entité chargée de l'exécution du projet, a préparé un descriptif de projet complet qui a été approuvé par la directrice générale du FEM en septembre 2009. Le projet a démarré en octobre 2009 et se déroulera sur une période de 30 mois.

54. Le projet vise à fournir une assistance financière et technique ciblée à des pays en développement (entre 35 et 45) afin de les aider à réaliser ou à actualiser leurs évaluations nationales des besoins technologiques, en application de l'Article 4.5 de la CCNUCC, et à préparer des plans d'action pour l'accès aux technologies. Le projet est mis en œuvre conformément aux méthodes décrites dans la version actualisée du manuel sur les évaluations des besoins technologiques, parue en mai 2010.

55. À ce jour, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet se présentent comme suit :

- Début 2010, une première série de 15 pays a été sélectionnée, à savoir : Argentine, Bangladesh, Cambodge, Côte d'Ivoire, Costa Rica, Géorgie, Guatemala, Indonésie, Kenya, Mali, Maroc, Pérou, Sénégal, Thaïlande et Viet Nam.
- La deuxième série de pays sera sélectionnée pendant le second semestre de 2010.
- Le PNUE a constitué un comité de gestion du projet et des équipes d'exécution du projet.
- Le PNUE a créé un Comité directeur chargé de piloter le projet et composé de représentants du Secrétariat du FEM, du Groupe d'experts sur le transfert de technologies (GETT), du Secrétariat de la CCNUCC, du PNUE, du PNUD, de l'ONUDI, de la Banque mondiale et du Centre Risoé du PNUE.
- La deuxième réunion du Comité directeur s'est tenue en juin 2010 pour évaluer l'état d'avancement du projet et examiner les réactions et préoccupations des pays. La troisième réunion du Comité est prévue pour fin novembre 2010.
- Le PNUE a présenté le projet lors d'une manifestation organisée à Copenhague en marge de la quinzième Conférence des parties.
- Les 17 et 18 février 2010, le PNUE a organisé à Paris un atelier technique au cours duquel les représentants de 14 des 15 pays associés à la première phase du projet ont pu présenter des exposés.
- Les plans de travail nationaux décrivant l'ensemble des activités nécessaires à la mise en œuvre d'un projet efficace d'évaluation des besoins technologiques ont été élaborés pour le compte des différents pays bénéficiaires et seront finalisés à la lumière des observations que feront les pays concernés.
- L'équipe du PNUE chargée de l'exécution du projet travaille actuellement à l'élaboration de supports de formation, d'une base de données et d'un site web, en collaboration avec d'autres organismes et intervenants concernés.
- Le PNUE a entrepris des missions dans la première série de pays afin de consulter les parties prenantes au projet et de finaliser les plans de travail nationaux.

- En septembre 2010, des ateliers régionaux de renforcement des capacités ont été organisés en Asie, Afrique et Amérique latine pour la première série de pays. Ils ont porté sur l'aide technique et la participation des parties prenantes au projet, les deux principaux thèmes définis par le PNUE et le PNUD lors de l'examen de la première série d'évaluations nationales, et sur les enseignements tirés des ateliers et documents CCNUCC sur les méthodes de référence en matière d'évaluation des besoins technologiques.

### c. Mise en œuvre à long terme du Programme stratégique de Poznan

56. La Stratégie de FEM-5 sur l'atténuation du changement climatique traite entre autres des questions relatives à l'exécution à long terme du Programme stratégique de Poznan. L'une des caractéristiques de l'ensemble du portefeuille du FEM sur le changement climatique est la promotion des transferts de technologie, tels que définis par le GIEC, et du cadre de ces transferts, élaboré par la Conférence des parties. La stratégie encourage ces transferts à différentes étapes du cycle de mise au point de nouvelles technologies, depuis les activités témoins axées sur l'utilisation de technologies novatrices à faible intensité de carbone jusqu'à la diffusion de technologies et de pratiques éprouvées sur le plan commercial et écologiquement rationnelles. Le FEM continuera à financer la préparation et l'actualisation des évaluations des besoins technologiques conformément aux directives de la Conférence, surtout dans les pays qui n'ont pas bénéficié de son aide en la matière pendant FEM-4. Les projets de transfert destinés au financement du FEM doivent correspondre aux priorités définies dans les évaluations, les communications nationales ou les autres documents de politique générale.

57. Le FEM vient de lancer un projet de partage de ses acquis et de diffusion des TER dont l'applicabilité a été démontrée (guichet 3 du Programme stratégique de Poznan). Le projet est administré par le Secrétariat en collaboration avec les Entités d'exécution compétentes et les autres acteurs intéressés. Il vise à présenter de 8 à 10 études de cas et modules sur les TER ayant fait l'objet de projets pilotes du FEM dans des secteurs clés, et à faire participer des représentants des administrations nationales, des Entités d'exécution du FEM et d'autres partenaires menant des activités de transfert et de diffusion en matière de technologie. Ce projet analysera les acquis du FEM à ce jour pour en tirer les enseignements, notamment du point de vue des lacunes dans la programmation et de la façon d'y remédier, de manière à faciliter la conception future de nouveaux projets. Par ce projet, le Secrétariat du FEM se propose d'établir des collaborations liées aux initiatives actuelles et futures des entités de la CCNUCC et d'autres partenaires. La présentation au financement du FEM et d'autres parties de 10 à 15 projets de transfert de technologies est l'objectif à atteindre.

### 3. Adaptation au changement climatique

58. En 2001, Le FEM, au titre de la CCNUCC, a reçu pour mandat de financer des projets d'adaptation sur le terrain. Depuis, il a fait œuvre de pionnier dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, et compte parmi les toutes premières institutions internationales à avoir financé l'exécution sur le terrain d'activités concrètes d'adaptation au changement climatique. La priorité stratégique « adaptation », un projet pilote de 50 millions de dollars que le FEM finance



sur fonds propres, a été mise en œuvre en réponse aux instructions reçues au titre des Accords de Marrakech (septième session de la Conférence des parties, 2001). À ce jour, le FEM a financé 26 projets pilotes innovants qui ont pour objectif de promouvoir l'intégration aux politiques nationales des mesures d'adaptation, et dont les effets bénéfiques sur l'environnement mondial se manifestent dans l'ensemble des domaines d'intervention du Fonds : « diversité biologique », « changements climatiques », « dégradation des sols », « eaux internationales », « polluants organiques persistants » et « appauvrissement de la couche d'ozone ».

59. En 2001, le FEM s'est vu confier la gestion de deux nouveaux fonds pour le changement climatique, créés au titre de la Convention : le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial), pour lesquels l'adaptation est une priorité absolue. Depuis leur création, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial ont mobilisé plus de 300 millions de dollars auprès des bailleurs de fonds et appuyé 58 projets mis en œuvre dans 62 pays en développement, et d'autres projets sont déjà en instance.

60. Ces projets comptent parmi les toutes premières initiatives engagées à l'échelle mondiale pour faire face aux impacts avérés du changement climatique dans les secteurs centrés sur le développement comme l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau, la gestion des risques de catastrophes, la gestion des zones côtières, la santé et à la gestion durable des écosystèmes. Les pays en développement, par le biais de ces différents projets, s'initient peu à peu à la gestion des impacts du changement climatique et s'emploient déjà activement à réduire la vulnérabilité de certaines des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.

#### **a. Caisse du FEM – Priorité stratégique « adaptation »**

61. Le changement climatique ne fait qu'aggraver les graves menaces qui pèsent sur les écosystèmes d'importance mondiale ciblés par les projets financés par le FEM dans les domaines de la diversité biologique, de l'atténuation du changement climatique, de la dégradation des sols, des eaux internationales, des polluants organiques persistants et de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Pourtant, les connaissances relatives aux moyens de renforcer la capacité de ces biens environnementaux de dimension mondiale à résister au changement climatique ont longtemps été très limitées, et la quasi-totalité des projets financés à ce jour par le FEM ont été mis en œuvre sans que les impacts des variations climatiques ne soient pris en compte dans leur conception. Avec 26 projets couvrant au total 54 pays, la priorité stratégique « adaptation » a véritablement marqué un tournant décisif : cette initiative sans précédent a notamment permis de financer certains des tout premiers projets d'adaptation concrets du monde et a contribué à la mise en œuvre de mesures visant expressément à réduire l'exposition aux risques et à accroître la capacité d'adaptation des populations vulnérables et des écosystèmes dont elles dépendent pour vivre. De par son ampleur géographique et thématique inégalée, cette priorité stratégique a donné lieu à de multiples activités dans des domaines très divers, depuis l'adaptation aux impacts du changement climatique sur les travaux post-tsunami de remise en état des zones côtières à Sri Lanka jusqu'à la gestion des terres arides, la prévention de la désertification en Afrique subsaharienne et la protection des récifs coralliens du Triangle de corail dans le Pacifique.

62. De premiers enseignements se dégagent déjà de ces projets pilotes, et les informations qui vont en être tirées s'avéreront très utiles, tant en ce qui concerne les futurs investissements du FEM que les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre les effets du changement climatique sur l'environnement et les moyens d'existence. La prochaine étape consistera à mettre à profit l'expérience acquise dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation », pour que l'adaptation au changement climatique devienne une des composantes organiques de tous les futurs projets du FEM.

## **b. Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA)**

63. Le Fonds pour les PMA a été créé en 2001 en réponse aux besoins particuliers des PMA, afin de les aider à s'acquitter des obligations découlant de la Convention et, en priorité, à préparer et mettre en œuvre leurs Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA). À ce jour, le FEM a mobilisé à cette fin plus de 200 millions de dollars. Le processus d'élaboration des PANA est désormais bien avancé, et nombre de PANA sont déjà en cours de mise en œuvre. Depuis sa création, le Fonds pour les PMA a financé la préparation de 48 PANA, dont 44 sont aujourd'hui achevés, les quatre autres étant entrés dans la dernière phase du processus. Au total, 38 pays ont officiellement soumis au FEM un ou plusieurs projets PANA, et 36 des projets proposés ont été approuvés (pour un financement total de quelque 130 millions de dollars). Sur ces 36 projets, 18 ont déjà démarré, et les communautés dans lesquelles ils sont mis en œuvre, et qui comptent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, en tirent déjà de réels avantages en matière d'adaptation.

64. Le processus consistant à appliquer concrètement les PANA par le biais de projets de terrain s'est fortement accélérée ces deux dernières années à mesure de l'augmentation du nombre de PANA achevés, ce qui a permis aux pays comme aux Entités d'exécution du FEM d'acquérir une expérience pratique de l'élaboration de projets d'adaptation. En outre, le FEM s'est employé sans relâche à améliorer le mode opératoire du Fonds pour les PMA, de manière à prendre en considération les besoins et capacités propres aux PMA, de même que la nécessité d'accélérer encore l'accès aux ressources qu'exige la mise en œuvre des PANA. Les progrès rapides observés ces dernières années sont particulièrement impressionnants, compte tenu des capacités généralement limitées des pays concernés, et montrent que les PMA ont une longueur d'avance sur le reste du monde dès lors qu'il s'agit d'intégrer le changement climatique au processus de développement. Le projet de conclusion du président de l'Organe subsidiaire présenté à la Conférence des parties à sa quinzième session, le compte rendu de la dix-septième réunion du Groupe d'experts sur les pays les moins avancés, et le rapport de l'évaluation indépendante réalisée récemment par l'Agence danoise de développement international<sup>8</sup> soulignent tous les performances du Fonds pour les PMA et la place prépondérante qu'il occupe dans le régime mondial de financement des mesures d'adaptation.

---

<sup>8</sup> *Joint External Evaluation: Operation of the Least Developed Countries Fund for Adaptation to Climate Change*, rapport publié par le Département de l'évaluation du Ministère des affaires étrangères /DANIDA. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.um.dk/en/menu/DevelopmentPolicy/Evaluations/Publications/ReportsByYear/2009/2009.08+Joint+External+Evaluation+Operation+of+the+Least+Developed+Countries+Fund+for+Adaptatio.htm>

65. Une première analyse du portefeuille de projets financés au titre du Fonds pour les PMA indique que l'agriculture et la gestion des ressources en eau sont de loin les composantes les plus importantes des projets financés à ce jour, ce qui n'a en soi rien d'étonnant si l'on tient compte de l'importance primordiale pour la plupart des PMA de ces deux secteurs particulièrement sensibles aux effets du changement et de la variabilité climatiques. Cela étant, les projets d'adaptation du FEM ciblent aussi d'autres secteurs, comme la préparation aux catastrophes, la gestion des zones côtières, la santé et les infrastructures.

### c. Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial)

66. Le Fonds spécial, créé en 2001 en réponse aux besoins particuliers des pays en développement dans le cadre du régime climatique en vigueur, donne la priorité absolue aux besoins en matière d'adaptation. À ce jour, le FEM a mobilisé près de 150 millions de dollars en faveur du Fonds spécial, dont 130 millions aux fins d'activités d'adaptation relevant de 22 projets couvrant 34 pays. Le Fonds spécial est aujourd'hui encore la seule source internationale de financement mise en place au titre de la Convention qui soit accessible à l'ensemble des pays en développement aux fins d'activités d'adaptation. Les ressources du Fonds spécial font l'objet de multiples demandes, et un grand nombre de projets ont dû être mis en attente en raison des contraintes financières rencontrées.

67. Comme dans le cas du Fonds pour les PMA, un grand nombre des projets financés à ce jour porte sur la sécurité alimentaire et les ressources en eau. Toutefois, on constate depuis peu une augmentation du nombre de projets axés sur la gestion des risques de catastrophes, la gestion des zones côtières et la santé. Ainsi, parmi les projets ayant récemment bénéficié d'un financement du Fonds spécial, figurent notamment : un projet mis en œuvre au Ghana et visant à réduire les risques liés dans le long terme aux effets du changement climatique sur l'incidence de maladies comme le paludisme, les maladies diarrhéiques, la méningite à méningocoques et l'asthme ; et un projet dont l'objectif est de réduire les impacts à long terme de l'augmentation de la fréquence des tempêtes, des inondations et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes due au changement climatique sur les communautés côtières de Thaïlande durement touchées par le tsunami de 2004. Le portefeuille regroupe des projets très divers au plan géographique, et les ressources allouées au titre du Fonds spécial se répartissent de manière assez équitable entre l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient, l'Amérique latine et les petits États insulaires en développement.

### d. Réalisations du FEM

#### *Priorité stratégique « adaptation »*

68. Au cours de la période considérée, la directrice générale du FEM a approuvé deux projets au titre de la priorité stratégique « adaptation » : le premier sera mis en œuvre au Yémen et le second, approuvé plus tôt, en Inde. Par ailleurs, deux projets de dimension régionale (destinés respectivement aux régions Asie du Sud-est et Pacifique) devraient également être approuvés avant la fin de 2010. Ces deux projets seront les deux derniers à être approuvés, et tous les projets relevant de la priorité stratégique « adaptation » devraient donc être en cours d'exécution

à la fin de 2010. Le Bureau de l'évaluation du FEM réalisera une évaluation de la priorité stratégique « adaptation ».

***Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA)***

69. Pendant la période examinée, trois nouveaux Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) ont été élaborés (Afghanistan, Tchad et Togo), ce qui porte à 44 le nombre total de PANA achevés. À ce jour, les pays ayant achevé leur PANA sont les suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, , Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, , Soudan, Tchad, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.

70. Durant la période considérée, le FEM a alloué 26,2 millions de dollars au titre du Fonds pour les PMA en faveur de sept projets de grande envergure sur l'adaptation au changement climatique. Des financements supplémentaires de l'ordre de 51 millions de dollars seront mobilisés auprès des gouvernements des pays bénéficiaires, des Entités d'exécution du FEM, d'autres organismes d'aide bilatérale et multilatérale et d'ONG. Les informations relatives à ces projets sont résumées à l'annexe 2).

71. Sur les sept projets de grande envergure approuvés au cours de la période considérée, trois sont mis en œuvre en Afrique, deux en Asie de l'Est et deux dans le Pacifique.

72. Pendant la période examinée, la directrice générale du FEM a agréé onze propositions de projet, soit une allocation totale de 41,8 millions de dollars au titre du Fonds pour les PMA, ce qui va permettre de lancer la mise en œuvre d'activités d'adaptation qui profiteront directement à certaines des communautés les plus vulnérables du monde. Si l'on tient compte des projets approuvés au cours de la période considérée, le montant total des financements alloués au titre du Fonds pour les PMA en faveur de projets approuvés et agréés s'élève maintenant à plus de 130 millions de dollars.

***Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial)***

73. Le Fonds spécial finance des activités relatives au changement climatique dans les domaines suivants, en plus de celles financées par le FEM :

- a) adaptation au changement climatique ;
- b) transfert de technologies ;
- c) énergie, transports, industrie, agriculture, foresterie et gestion des déchets ;
- d) diversification de l'économie<sup>9</sup>

<sup>9</sup> La Conférence des parties a d'abord demandé au FEM de rédiger des directives sur le financement des projets relevant des points a) et b) seulement. À sa douzième session, elle a donné au Secrétariat du FEM des indications supplémentaires visant la mise en place d'un programme au titre des points c) et d). Les suites données à ces questions font l'objet du document

74. Au cours de la période examinée, le FEM a alloué 6,2 millions de dollars provenant du Fonds spécial à trois projets qui ont mobilisé quelque 20,8 millions de dollars de cofinancement auprès des gouvernements des pays bénéficiaires, des Entités d'exécution du FEM, d'autres organismes d'aide bilatérale et multilatérale et d'ONG. Des résumés de ces projets sont présentés à l'annexe 2. On se reportera également à la section « Transfert de technologies » où sont examinés les projets relatifs à ces questions.

75. Au total, 22 projets ont été approuvés au titre du programme d'adaptation du Fonds spécial pour les changements climatiques (16 projets de grande envergure et 6 de moyenne envergure), soit 92 millions de dollars, tandis que trois projets ont été approuvés au titre du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, pour un total de 14 millions de dollars. Hormis une somme de 2,9 millions de dollars, toutes les ressources disponibles du programme d'adaptation du Fonds spécial ont été programmées (les dernières, récemment encaissées, ayant été provisoirement allouées à des propositions en cours d'instruction qui seront présentées au Conseil pour approbation durant la réunion de novembre sur le programme de travail du Fonds spécial). Le FEM n'a reçu aucune demande de financement au titre des guichets c) et d) du Fonds spécial.

#### 4. L'approche-programme

76. En collaboration avec les Entités d'exécution, le Secrétariat du FEM a lancé plusieurs programmes régionaux et plurinationaux pour aider notamment les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays africains à mobiliser des ressources auprès du FEM et d'autres sources pour financer des projets sur leur territoire. Trois programmes de ce genre méritent une mention particulière : 1) l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable ; 2) le Programme stratégique d'investissement pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne ; et 3) le Programme pour l'Afrique de l'Ouest.

##### *L'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable*

77. Conscient des difficultés rencontrées par les pays insulaires océaniques pour solliciter ses ressources, le FEM a lancé l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Ce programme comprend aujourd'hui 31 projets bénéficiant d'environ 100 millions de dollars de financement provenant des domaines d'intervention « changement climatique », « diversité biologique », « eaux internationales » et « polluants organiques persistants ». Il est appliqué dans les 15 pays océaniques suivants : États fédérés de Micronésie, Îles Cook, Îles Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

78. L'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable a été créée au terme de consultations étroites et approfondies avec des responsables officiels et des experts des pays insulaires du Pacifique. Sept des projets prévus porteront sur l'adaptation au changement climatique et cinq sur les mesures d'atténuation. Ces derniers viseront à promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie dans les pays participants, tandis que les premiers porteront sur les

problèmes d'adaptation rencontrés dans divers secteurs, tels que l'eau, la gestion des zones côtières et l'agriculture. À ce jour, les aides financières approuvées par le FEM au titre de ce programme se chiffrent à 95 millions de dollars.

***Le Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne***

79. Ce programme est la solution mise en place par le FEM pour aider les pays d'Afrique subsaharienne à se doter des plateformes-cadres multisectorielles et pérennes nécessaires au renforcement de la gestion durable des sols. Il vise à contribuer directement à la mise en œuvre de programmes nationaux de lutte contre la désertification. Les projets qui y seront rattachés seront particulièrement axés sur les investissements à l'épreuve du changement climatique dans le domaine de la gestion des sols. En juin 2007, le Conseil du FEM a approuvé cette approche-programme et le portefeuille correspondant de projets envisagés pour la période 2007-2010, soit un investissement global de 150 millions de dollars pendant FEM-4.

80. Le portefeuille de ce programme qui couvre 29 pays se compose de 28 projets nationaux et de sept projets multinationaux. Sur les 37 projets approuvés, 31 ont été entérinés. Ils concernent les pays suivants : Afrique du Sud, Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Soudan, Swaziland, et Tanzanie. Les six autres projets viendront appuyer d'autres pays ainsi que des organisations régionales et des organisations de la société civile.

***Le Programme pour l'Afrique de l'Ouest***

81. Le Programme pour l'Afrique de l'Ouest est une initiative du FEM qui comprend une composante biodiversité et une composante changement climatique (principalement axée sur l'énergie). Il couvre 18 pays de la région : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo. Le financement indicatif total apporté par le FEM à ce programme s'élève à 84,1 millions de dollars, dont 45,3 millions de dollars pour la composante changement climatique/énergie et 38,8 millions de dollars pour la composante biodiversité.

82. L'élaboration du Programme pour l'Afrique de l'Ouest a tiré parti des consultations approfondies conduites avec les ministres et autres hauts responsables et experts des pays de la région. La liste des projets prioritaires pour chaque pays a été entérinée lors d'une réunion ministérielle tenue en août 2008, à Cotonou (Bénin). Le descriptif de ce programme a été approuvé par le Conseil du FEM à sa réunion de novembre 2008.

83. En février 2010, le Gouvernement béninois a proposé d'accueillir une réunion ministérielle de suivi pour faire le point sur la mise en œuvre du Programme pour l'Afrique de l'Ouest et examiner les perspectives de programmation des ressources du FEM pendant FEM-5. À la fin de la période considérée (30 juin 2010), 22 projets avaient été approuvés pour un financement total du FEM de 38,9 millions de dollars.

## 5. Le Fonds pour la Terre

84. Le Fonds pour la Terre est un partenariat public-privé qui a pour objet de développer la participation du secteur privé aux activités du FEM. Il a été lancé avec la coopération de la Société financière internationale (IFC) à la treizième session de la Conférence des parties, tenue en décembre 2007 à Bali. Il a été doté d'un capital de 50 millions de dollars, approuvé par le Conseil du FEM, tandis que l'apport de l'IFC s'élève à 10 millions de dollars. Par ailleurs, un montant de 80 millions de dollars a été alloué durant FEM-5 pour les activités de sensibilisation du secteur privé engagées pendant la période correspondante.

85. Le Fonds pour la Terre mobilise des capitaux pour des projets, des technologies et des modèles opérationnels innovants qui contribuent à la protection de l'environnement mondial, favorisant ainsi un développement économiquement durable et écologiquement rationnel.

86. La structure du Fonds pour la Terre s'articule autour du principe de « plateformes » au titre desquelles sera géré un portefeuille d'activités ou de projets individuels. Cette structure de délégation simplifiée permet aux Entités d'exécution chargées de gérer des plateformes d'approuver les projets. Le cofinancement doit représenter au moins trois fois l'aide financière du FEM.

87. Les projets rattachés aux plateformes peuvent porter sur n'importe lequel des domaines d'intervention ou des initiatives transversales du FEM. Les financements alloués à ce jour concernent majoritairement les activités liées au climat.

88. La plateforme de l'IFC est la plus importante de toutes celles du Fonds pour la Terre. Le Conseil lui a déjà attribué une somme de 30 millions de dollars. L'IFC a déjà approuvé plusieurs projets axés sur le climat, notamment des prises de participation dans les projets suivants : technologies propres en Chine ; prêts aux projets de maîtrise énergétique au Viet Nam ; financement de la dette dans le cadre d'un fonds pour l'énergie durable en Afrique ; un fonds mondial de capitaux à risque pour les technologies propres ; dette de second rang d'un projet d'énergie solaire financé par des intérêts privés en Bulgarie ; et plusieurs autres initiatives à caractère consultatif. À ce jour, tous les projets approuvés dans le cadre de la plateforme de l'IFC se rapportent à des questions climatiques.

89. Quatre autres plateformes ont été approuvées, les 50 millions déjà alloués par le Conseil du FEM pour FEM-4 étant ainsi pleinement utilisés. L'une d'elles, intitulée « Transformation du marché mondial en vue de l'adoption d'appareils d'éclairage à haut rendement », est également axée sur le climat ; le FEM l'a dotée de 5 millions de dollars et elle est administrée par le PNUE. Osram et Philips ont d'ores et déjà signé des courriers par lesquels ils s'engagent à apporter leur cofinancement. L'élimination progressive des lampes à incandescence constituait un objectif important de FEM-4.

## 6. Communications nationales<sup>10</sup>

### *Progrès enregistrés au titre des communications nationales*

90. Au 31 juin 2010, 143 Parties non visées à l'annexe I avaient reçu une aide du FEM pour préparer leurs communications nationales à la CCNUCC. Le FEM a répondu à toutes les demandes formulées à cette fin. Cinq de ces Parties avaient des projets de grande envergure. Douze autres (Albanie, Bolivie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Géorgie, Jordanie, Moldova, Niger, République démocratique du Congo et République Dominicaine) ont déjà présenté leur deuxième communication nationale. Le Mexique a soumis la quatrième tandis que la Bosnie-Herzégovine a présenté la première. On se reportera à l'annexe 3 pour obtenir des informations détaillées par pays.

91. Tous les projets de communications nationales sont actuellement en cours d'exécution et à divers stades d'avancement. Soixante-quatorze Parties devraient avoir achevé un projet de communication nationale d'ici la fin de 2010, tandis que 32 autres ont signalé que leur projet de rapport serait finalisé dans l'année. Quatorze Parties achèveront leurs communications nationales d'ici 2011 et les quatre restantes, d'ici 2012.

92. Pour donner suite aux préoccupations exprimées par l'Organe subsidiaire à sa trente-deuxième session quant à la manière dont les Entités d'exécution du FEM décaissent les fonds en vue de la préparation des communications nationales, le FEM travaille désormais en liaison avec les Entités afin d'améliorer les modalités et les rythmes de décaissement.

93. Le FEM présentera un additif au présent rapport, qu'il aura préparé en collaboration avec le PNUD et le PNUE, pour tenir la Conférence informée de l'état d'avancement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, y compris la date approximative de leur présentation.

### *Assistance appropriée aux Parties non visées à l'annexe I pour la formulation et l'élaboration des propositions de projet identifiées dans leurs communications nationales*

94. Par l'intermédiaire de ses Entités d'exécution, le FEM aide les pays à formuler les propositions de projet identifiées dans leurs communications nationales conformément au paragraphe 4 de l'Article 12 de la Convention et au paragraphe 2 de la décision 5/CP.11.

95. Les Entités d'exécution collaborent avec les pays pour identifier et formuler des propositions de projet. Cette collaboration active vise à s'assurer que les propositions émanent des pays eux-mêmes et sont alignées sur leurs priorités ou programmes tels qu'énoncés dans leurs communications nationales et autres documents stratégiques nationaux. Au moyen de leurs activités de renforcement des capacités — décrites en détail aux paragraphes suivants — et de communications bilatérales, les Entités d'exécution aident les pays à formuler et à élaborer des propositions.

---

<sup>10</sup> Le FEM a établi cette section à partir des données du PNUD et du PNUE.



96. Avant de soumettre une quelconque proposition à l'approbation du Conseil, les Entités d'exécution doivent s'assurer qu'elle est conforme aux priorités nationales du pays concerné. Ce dernier donne son accord au moyen d'une lettre signée par le point focal opérationnel du FEM. Une fois la proposition soumise, le Secrétariat du FEM l'examine pour l'approuver et confirmer qu'elle est en rapport avec les priorités ou programmes nationaux. Il a donc été établi que tous les projets approuvés par le FEM durant la période considérée correspondent explicitement aux priorités nationales, notamment celles identifiées dans leurs communications nationales.

97. Durant FEM-5, le FEM a mis en place un processus de constitution des portefeuilles nationaux (PCPN) que tous les pays sont libres d'appliquer et qui peut servir de base pour solliciter son concours financier. Ce processus leur donne en outre une occasion supplémentaire de formuler et d'élaborer les propositions de projets mentionnées dans leurs communications nationales. Le FEM exploitera aussi les autres évaluations prévues par la Convention, telles que les évaluations des besoins technologiques (EBT), pour réunir l'information nécessaire à la libre élaboration des propositions de projets.

### ***Programme d'aide à l'établissement des communications nationales (PACN)***

98. En avril 2004, le FEM a approuvé un financement de 58,5 millions de dollars pour aider les Parties non visées à l'annexe I à préparer leur deuxième communication nationale. La demande de soutien technique au titre de ce programme – le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales (PACN) – s'est poursuivie pendant la période examinée, et les Parties non visées à l'annexe I continuent à avancer dans la préparation de leur deuxième communication nationale. Le PACN a maintenu son appui, notamment en organisant des ateliers sur la préparation des deuxièmes communications nationales et des formations techniques visant à développer les capacités nationales pour la préparation des différents éléments de ces communications, et en examinant leur contenu technique.

99. Pour donner suite aux besoins de pays et régions spécifiques, le PACN a organisé trois ateliers de formation technique pendant la période examinée. Le premier, organisé en Malaisie et consacré aux pays d'Asie, était axé sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation aux fins des communications nationales. Le deuxième qui s'est tenu aux Îles Fidji était un atelier de suivi visant à doter des groupes de travail thématique et les agents chargés de la préparation de la deuxième communication nationale des connaissances et compétences nécessaires à la mise à jour des inventaires des émissions de gaz à effet de serre et à la réalisation des évaluations de la vulnérabilité et de l'action d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique. Le troisième atelier a été organisé en mai 2010 au Niger pour offrir une formation technique et pratique sur l'utilisation du système de modélisation PRECIS<sup>11</sup> ; il répondait aux besoins de renforcement des capacités de plusieurs pays africains en vue de l'élaboration des scénarios climatiques. Dans les années à venir, le PACN continuera d'organiser des ateliers et des formations afin d'aider les pays à achever leur deuxième communication nationale.

---

<sup>11</sup> PRECIS est un programme régional de modélisation climatique mis au point par le Centre Hadley du Bureau de la météorologie du Royaume-Uni afin de générer des données en haute résolution sur le changement climatique pour le plus grand nombre de régions possible dans le monde.

100. Le Programme d'aide à la préparation des communications nationales a procédé à l'examen technique de 15 projets de rapports portant sur différents thèmes des communications nationales (situation du pays, inventaires des émissions de gaz à effet de serre, scénarios climatiques, évaluations sectorielles de la vulnérabilité et de l'adaptation, et analyse des mesures d'atténuation du risque climatique).

101. Le PACN continue d'apporter aux pays un soutien en ligne pour l'établissement de leurs communications nationales et a répondu à plus de 120 demandes à cet effet pendant la période examinée. Ce soutien comprend notamment des conseils sur des questions de méthodologie, l'identification et la recommandation de consultants régionaux et internationaux pour l'aide aux pays, des avis consultatifs et des exemples visant à combler des lacunes déterminées, et la mise en place d'une assistance ciblée.

102. Le programme a recommencé à publier son bulletin d'information pour appuyer les experts et les praticiens et favoriser leur participation. En revanche, ce bulletin sera désormais bimensuel et on y trouvera des extraits des communications nationales déjà soumises pour faire connaître les bonnes pratiques et fournir des informations sur les ressources et les manifestations à venir.

103. Outre la reprise de son bulletin d'information, le PACN est en train d'améliorer son site Web pour apporter davantage de ressources aux pays engagés dans l'élaboration de leur communication nationale. Le site Web est toujours en construction, mais devrait être totalement remanié d'ici la fin de l'année. Dans l'intervalle, les personnes intéressées peuvent toujours avoir accès à de nombreux produits d'information concernant les inventaires des émissions de gaz à effet de serre, les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, l'analyse des mesures d'atténuation, les évaluations des besoins technologiques et la prise en compte systématique du changement climatique.

104. Pendant la période considérée, le PACN a lancé deux initiatives de soutien ciblé pour mieux appuyer la préparation des communications nationales. La première vise à extraire des informations des enquêtes bisannuelles sur l'état d'avancement des communications (en vue des rapports du FEM à la Conférence des parties) et à assurer un suivi individuel avec les pays ayant besoin d'un soutien supplémentaire. La seconde initiative a pour objet de dégager un complément de financement pour permettre l'achèvement des deuxièmes communications nationales qui marquent le pas ; elle permet un travail direct avec les équipes de pays pour engager des stratégies adaptées visant à résoudre les problèmes rencontrés ainsi que toute nouvelle difficulté faisant obstacle à l'achèvement de ces communications. Avec cette stratégie, le PACN s'emploie à venir en aide aux pays confrontés à des difficultés techniques qui les empêchent de mener à bien leur deuxième communication nationale. Les pays qui travaillent encore à leur première communication sont prioritaires.

#### Aide à la préparation des communications nationales pendant FEM-5

105. Pendant la réunion de négociation de la cinquième reconstitution des ressources du FEM, les Participants ont indiqué que le financement des communications nationales faisait partie des obligations fondamentales du FEM en application de la CCNUCC. Aussi les Participants ont-ils

fait figurer le maintien du financement des activités habilitantes, et plus précisément des communications nationales, parmi les six objectifs de base de la stratégie du FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». Les Participants ont fait observer que les communications nationales ont doté les pays non visés à l'annexe I de capacités de base, améliorant les politiques et les cadres réglementaires, et contribuant à la définition des priorités nationales et au renforcement des capacités existantes.

106. Les Participants à la cinquième reconstitution des ressources du FEM et le Conseil ont approuvé plusieurs modifications importantes qui visent à améliorer les modalités de l'aide fournie aux pays pour les aider à préparer leurs communications nationales. Ainsi, dans le cadre du nouveau mécanisme d'allocation des ressources aux pays, le STAR, 80 millions de dollars ont été réservés dans le domaine d'intervention « changements climatiques », hors allocations nationales indicatives, pour financer les activités habilitantes requises en application de la CCNUCC, et plus particulièrement les communications nationales. Cela permettra au FEM d'attribuer jusqu'à 500 000 dollars aux pays éligibles pour financer la préparation de leur communication nationale selon une procédure accélérée, en plus de leur allocation indicative dans ce domaine d'intervention. Comme par le passé, les pays ayant besoin de plus de 500 000 dollars pourront utiliser leur allocation nationale pour compléter ces ressources.

107. Dans le cadre d'une autre réforme non négligeable, le Conseil du FEM a approuvé, en juin 2010, les procédures et les modalités permettant aux pays de solliciter directement l'aide financière de l'institution pour préparer leurs communications nationales, sans avoir à passer par une Entité d'exécution. La politique et les modalités que les pays appliqueront pour accéder directement à ces ressources sont exposées dans le document intitulé : *Politiques et modalités d'exécution de certaines activités donnant directement accès aux ressources du FEM* ([http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/C.38.6.Rev.1-Policies\\_and\\_Procedures\\_for\\_Direct\\_Access\\_Final\\_Revised\\_July\\_01\\_2010.pdf](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/C.38.6.Rev.1-Policies_and_Procedures_for_Direct_Access_Final_Revised_July_01_2010.pdf)). Pendant FEM-5, les pays non visés à l'annexe I auront également la possibilité de s'adresser aux Entités d'exécution du FEM pour accéder aux ressources et à l'aide technique nécessaires, comme c'est actuellement le cas.

## 7. Autres initiatives engagées durant la période examinée

108. En plus des activités décrites ci-dessus, le FEM a engagé plusieurs initiatives visant à engendrer des effets positifs sur l'environnement mondial du point de vue du changement climatique. Les sections suivantes sont consacrées à son action dans ce domaine pendant la période considérée.

### a. Projet d'urgence pour Haïti

109. Après le séisme catastrophique qui a frappé Haïti en janvier 2010, détruisant l'essentiel du réseau électrique et des centrales énergétiques locales, le FEM est intervenu très rapidement pour appuyer la population et a approuvé à cet effet un projet d'urgence pour fournir de l'électricité hors réseau et aider les secouristes qui s'efforçaient d'apporter des soins médicaux essentiels aux survivants.

110. Cette initiative dotée d'un budget de 3 millions de dollars a été cofinancée à même hauteur par la BID et la Banque mondiale ; elle a permis de promouvoir l'énergie solaire pour fournir en électricité les centres médicaux, la chaîne du froid des vaccins et d'autres aspects essentiels des opérations de secours. Des lanternes à manivelle ont également été distribuées dans les camps de réfugiés et les zones résidentielles.

111. Dans le cadre du processus de reconstruction, deux Entités d'exécution du FEM, la BID et la Banque mondiale, ont mis sur pied une équipe chargée de coordonner les interventions d'urgence dans le secteur énergétique du pays. Ce projet est la première étape de l'action engagée par ces deux institutions pour évaluer les besoins de reconstruction et de réaménagement du secteur de l'énergie dans la zone du séisme, notamment pour la production énergétique et l'éclairage.

112. Outre les retombées humanitaires évidentes liées à la fourniture d'électricité hors réseau, l'action menée présente aussi des avantages écologiques : la ville de Port-au-Prince produisait l'essentiel de son électricité à partir de combustibles fossiles, et l'introduction de technologies fondées sur les énergies renouvelables (le solaire dans le cas d'espèce) permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays.

## **b. Manifestations internationales**

113. Les manifestations internationales organisées par les pays en développement et en transition sont une occasion rare de faire connaître les technologies et les pratiques respectueuses de l'environnement. Le FEM apporte son soutien financier aux projets destinés à aider ces pays à trouver des solutions durables aux besoins d'infrastructure qu'impliquent ces grandes manifestations. Pendant la période considérée, le FEM a appuyé deux grandes manifestations internationales : World Expo 2010– Shanghai (Chine), et la Coupe du monde 2010 de la FIFA en Afrique du Sud.

114. La Chine est le premier pays en développement à accueillir une exposition mondiale désormais consacrée, Expo 2010, qui se tient à Shanghai sur le thème « Meilleure ville, meilleure vie ». Le FEM a financé un projet pour encourager les transports publics urbains chinois à adopter les autobus à piles à combustible à haut rendement énergétique, et en réduire le coût. Ce projet pilote qui a démarré par des démonstrations durant les Jeux olympiques de Beijing, est entré dans sa deuxième phase à l'Expo de Shanghai. Durant cette nouvelle phase pilote, six autobus à piles à combustible (ou autobus à hydrogène) composaient le parc d'autobus à zéro émission qui transportaient les visiteurs le long du trajet principal de l'Expo. Ces véhicules écologiques de pointe, à haut rendement énergétique, sont un exemple patent de la manière dont les villes peuvent assainir leur environnement et offrir ainsi de meilleures conditions de vie aux populations urbaines. Ce projet pilote ainsi que d'autres solutions de transport durable ont également été présentés au stand du FEM durant une exposition appelée « La ligne verte » où le FEM a fait connaître son action dans le domaine du changement climatique. Le projet pilote sur les autobus à piles à combustible sera mis en œuvre dans d'autres villes de Chine pour favoriser le recours systématique à des moyens de transport durables.

115. Selon les estimations, la Coupe du monde 2010 organisée par la FIFA a eu la plus forte empreinte carbone de toutes les manifestations internationales qui s'étaient données pour objectif un niveau d'émission zéro ; en effet, on estime les émissions produites à 0,9 million de tonnes de CO<sub>2</sub>eq auxquelles viennent encore s'ajouter 1,9 million de tonnes de CO<sub>2</sub>eq et 0,34 million de tonnes de CO<sub>2</sub>eq respectivement émises par les transports internationaux et le logement (Norad, 2009<sup>12</sup>). Conscient de ces problèmes et du rôle fondamental du bon fonctionnement des transports pour la Coupe du monde 2010, le FEM a mobilisé des financements pour contribuer à l'amélioration et à la promotion de systèmes de transport respectueux de l'environnement en Afrique du Sud. Ce projet a été réalisé par le Ministère des transports d'Afrique du Sud ; le soutien financier apporté visait à améliorer les systèmes et services de transport urbain, à favoriser la coordination et l'intégration de la planification des transports et à renforcer les capacités techniques dans ce secteur.

116. Agissant localement pour produire des effets à l'échelle mondiale, le FEM a mobilisé des financements afin de promouvoir l'utilisation de technologies et de pratiques à haut rendement énergétique et à faible intensité de carbone par les spectateurs de la Coupe du monde. Le projet monté avec son concours financier prévoyait un ensemble d'activités de sensibilisation qui se sont déroulées en juin et juillet 2010. Elles comprenaient des démonstrations d'éclairage solaire à proximité des stades et d'autres technologies à haut rendement énergétique. Les visiteurs ont également été encouragés à se rallier aux objectifs du Passeport vert qui encourage les voyageurs à prendre des décisions responsables pour réduire leur empreinte écologique. Ce projet prévoit également une évaluation des meilleures pratiques et des possibilités en matière de crédit carbone afin de contribuer à l'organisation future de grandes manifestations sportives respectueuses de l'environnement.

### *c. Publications et sensibilisation*

117. Tout au long de la période examinée, le FEM a produit davantage d'ouvrages d'information et d'articles destinés aux médias pour faire connaître son portefeuille de projets sur l'adaptation et l'atténuation du risque climatique ; tous peuvent déjà être consultés sur son site Web. S'agissant des mesures d'atténuation, il a publié trois brochures présentant des analyses détaillées de ses projets concernant l'énergie renouvelable, la maîtrise énergétique et les transports urbains durables. Une brochure a été consacrée aux projets d'atténuation du risque climatique dans le cadre des grands événements sportifs internationaux ; elle offre un regard unique sur les possibilités de réduction de l'empreinte carbone de ces grandes manifestations. Les brochures traitant du financement de l'adaptation au changement climatique et du Fonds pour les pays les moins avancés présentent une vision générale de projets concrets appuyés par le FEM dans le monde.

118. Afin d'aider les pays les moins avancés à accéder aux financements du Fonds pour les PMA, le groupe d'experts des PMA a préparé un guide d'introduction succinct en concertation avec le Secrétariat de la CCNUCC et avec l'étroite collaboration du FEM et de ses Entités

---

<sup>12</sup> Source : Norad (Ministère des affaires environnementales et du tourisme et Gouvernement norvégien), 2009 : Feasibility Study for a Carbon Neutral 2010 FIFA World Cup in South Africa : <http://www.norway.org.za/NR/rdonlyres/3E6BB1B1FD2743E58F5B0BEFBAE7D958/114457/FeasibilityStudyforaCarbonNeutral2010FIFAWorldCup.pdf>.

d'exécution. Ce guide a été produit pour aider les PMA à appliquer leurs Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) et, à cette fin, donner aux équipes de pays des indications sur l'accès aux financements du Fonds pour les PMA.

119. Le FEM a également produit des fiches d'information sur ses investissements et opérations au cours des 19 dernières années, sur le domaine d'intervention « changements climatiques », sur le programme de transfert de technologies et sur le Système transparent d'allocation des ressources (STAR). Il jouit en outre d'une meilleure visibilité sur la scène internationale depuis qu'il a lancé un nouveau site Web plus interactif que le précédent.

120. Par ailleurs, le Secrétariat du Fonds pour les PMA a donné suite aux directives fournies par la Conférence des parties dans sa décision 8/CP.13 par laquelle elle a prolongé le mandat du groupe d'experts chargés d'appuyer la préparation et la stratégie de mise en œuvre des PANA. Le FEM a donc travaillé en collaboration avec le groupe d'experts, le Secrétariat de la CCNUCC et ses Entités d'exécution pour mettre au point et dispenser cinq ateliers de formation sur l'application des PANA. Ces ateliers visent à :

- fournir un appui technique aux équipes des PMA en vue de l'élaboration de leur stratégie de mise en œuvre des PANA, et renforcer leurs capacités pour leur permettre de préparer et de présenter au FEM des propositions de projets au titre du Fonds pour les PMA ;
- apporter un soutien technique aux PMA dont les PANA sont encore en cours de préparation.

121. Les ateliers régionaux organisés par le groupe d'experts au profit des PMA d'Afrique anglophone (12 pays), d'Afrique francophone (16 pays) et d'Asie (10 pays) se sont déjà tenus en Tanzanie, au Mali et en République démocratique populaire lao respectivement. Deux autres ateliers seront organisés avant la fin de 2010 au profit des PMA du Pacifique (5 pays) et des PMA lusophones (5 pays).

#### *d. Gestion à objectifs de résultat*

122. Avec la collaboration des Entités d'exécution du FEM, le domaine d'intervention « changements climatiques » a défini en 2008 une première série d'indicateurs de suivi des résultats des projets concernant la maîtrise énergétique, les énergies renouvelables et les transports urbains durables. En 2009, un mécanisme de gestion à objectifs de résultat et un ensemble d'indicateurs ont été introduits pour mesurer les résultats et la réussite des projets d'adaptation au changement climatique.

123. Durant l'exercice 09, les Entités d'exécution du FEM ont été invitées, pour la deuxième fois seulement, à présenter des rapports reposant sur les indicateurs de mesure des résultats des projets d'atténuation. Les données ont été transmises au FEM dans les rapports annuels d'examen de l'état d'avancement des projets (EEAP)<sup>13</sup> et ont ensuite été analysées et colligées au niveau du portefeuille tout entier.

<sup>13</sup> Il incombe aux Entités d'exécution du FEM de mesurer les réalisations des différents projets en fonction d'un ensemble d'indicateurs de résultat applicables à ce portefeuille ; ces indicateurs correspondent à ceux définis pour les domaines d'intervention ; s'il y a lieu, les indicateurs de résultat sont regroupés au niveau de chaque portefeuille de projets. Chacune des Entités d'exécution présente un EEAP annuel sur tous les projets en cours relevant de leur portefeuille. Le rapport de

124. Le rapport de suivi annuel 2009 14 présente une analyse des projets d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets réalisée à partir des informations extraites des 152 EEAP présentés par les Entités d'exécution du FEM pour l'exercice 09.

125. Les résultats présentés à la section Atténuation du risque climatique du tableau 5 proviennent des informations communiquées sur 72 projets sur les 133 menés dans ce domaine qui devaient signaler les réductions d'émissions de gaz à effet de serre enregistrées pendant l'exercice 09 (voir le tableau 5). Ceci signifie que seulement 54 % des projets de cet exercice ont communiqué les réductions cumulées qu'ils ont obtenues. La plupart avaient été engagés durant FEM-2 et FEM-3, trois projets seulement avaient débuté sous FEM-1 et deux autres pendant FEM-4. Au total, les rapports font état de réductions directes d'émissions à hauteur de 239 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq. Ce chiffre est à comparer avec l'objectif visé dans les documents approuvés de cette génération de projets (à savoir 421 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq), ce qui signifie que les objectifs de réduction d'émissions ont été atteints dans une proportion de 57 %. Globalement, c'est un bon résultat dans la mesure où la plupart des projets ayant communiqué des résultats sont toujours en cours d'exécution et que l'on peut s'attendre à de nouveaux progrès d'ici leur terme.

**Tableau 5 : Résultats annoncés dans les EEAP pour l'exercice 09**

	<b>Cibles cumulées pour les projets de l'exercice 09<sup>15</sup></b>	<b>Résultats cumulés des projets de l'exercice 09 rapportés dans les EEAP</b>	<b>Pourcentage de réussite</b>
<b>Atténuation</b>	Prévention d'émissions à hauteur de 421 millions de tonnes de CO <sub>2</sub> eq	Prévention d'émissions à hauteur de 239 millions de tonnes de CO <sub>2</sub> eq	57 %
	<b>Principaux résultats escomptés et objectifs-cibles durant FEM-4</b>	<b>Résultats obtenus pour l'exercice 09</b>	<b>Pourcentage de réussite</b>
<b>Adaptation</b>	8 interventions sectorielles au titre de l'expérimentation de l'approche stratégique de l'adaptation au changement climatique	Interventions conduites à titre pilote dans plus de huit secteurs	100 %

suivi annuel comporte une notation des résultats par domaine d'intervention, par Entité et par région sur la base des EEAP présentés par les Entités d'exécution. Un EEAP doit être présenté pour tous les projets en cours d'exécution depuis plus d'un an suite à leur approbation.

<sup>14</sup> Le rapport annuel de suivi fait état des progrès enregistrés par rapport aux objectifs des projets, en termes de retombées positives sur l'environnement mondial, et deux catégories de résultats sont examinées à cet effet : les résultats à l'échelle des réalisations, et les résultats de gestion et d'exécution. Comme il est précisé dans le cycle des projets (GEF/C.31/7), il incombe au Secrétariat du FEM de déterminer et de réviser le contenu du programme de travail. Le rapport annuel de suivi est un important outil de reddition de comptes qui permet au FEM de s'acquitter de cette responsabilité. Comme l'indique la politique du FEM sur la gestion à objectifs de résultat, le rapport annuel de suivi a été conçu pour livrer des informations sur les résultats obtenus et la santé des projets en cours d'exécution. Il fournit une vue d'ensemble du portefeuille de projets en phase de mise en œuvre ainsi qu'une évaluation des réalisations du portefeuille et des progrès engrangés par rapport aux objectifs visés.

<sup>15</sup> Compilation des objectifs des projets tels qu'énoncés dans les documents de projets approuvés.

126. En ce qui concerne les activités d'adaptation, signalons plus de huit interventions sectorielles conduites dans 28 pays afin d'accroître les capacités d'adaptation et de réduire la vulnérabilité des pays au changement climatique. L'objectif-cible défini pour FEM-4 a donc été atteint.

127. Du point de vue des résultats du portefeuille, les résultats des projets visés dans les EEAP de 2009 ont été jugés conformes aux objectifs et les projets en bonne voie d'exécution. En 2009, 90 % des projets avaient été considérés au minimum comme assez bien placés du point de vue de la réussite de leurs objectifs de développement. Sur l'ensemble, 50 % des projets sont jugés satisfaisants, 32 % assez satisfaisants et 8 % très satisfaisants. L'objectif fixé, à savoir 70 % de projets considérés au minimum comme assez satisfaisants, a donc été dépassé. S'agissant des avancées de la mise en œuvre, 88 % des projets ont été considérés au moins comme assez satisfaisants, dont 48 % satisfaisants, 34 % assez satisfaisants et 6 % très satisfaisants. Comme dans le cas des objectifs de développement, les projets ont dépassé l'objectif fixé de 70 % de projets considérés au minimum comme assez satisfaisants.

128. Dans l'ensemble, les EEAP et le rapport de suivi annuel ont mis en évidence plusieurs réussites, dégagé des leçons utiles de cette génération de projets et montré que le portefeuille de projets sur le changement climatique a joué un rôle certain dans la mobilisation de soutiens et de financements supplémentaires pour améliorer le rendement énergétique, les perspectives de production d'électricité renouvelable, l'avancée des technologies à faible intensité de carbone et les transports peu polluants, et pour réduire la vulnérabilité des pays en développement face aux effets pervers du changement climatique et accroître leur capacité d'adaptation. Les leçons apprises et les recommandations formulées par les Entités d'exécution permettront d'informer et de renforcer les processus de conception et d'instruction des futures propositions de projets, d'affiner les indicateurs de suivi dans le domaine « changement climatique » et de faire évoluer les fonctions de gestion des connaissances au sein du FEM.

#### **e. Activités du Bureau de l'évaluation du FEM**

129. L'achèvement du quatrième bilan global du FEM a constitué la principale activité du Bureau de l'évaluation au cours de l'exercice 10. Cette étude a permis d'évaluer les résultats du Fonds pour l'environnement mondial, tout en contribuant aux délibérations et à la négociation de la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM. Ses conclusions sont évoquées et illustrées dans diverses sections du présent rapport dont l'annexe 5 qui donne des informations complémentaires sur ce sujet. Cette section est consacrée aux principales conclusions du rapport annuel de la performance 2009 en rapport avec le domaine d'intervention « changements climatiques ».

#### ***Rapport annuel de la performance : domaine d'intervention « changements climatiques »***

130. Le rapport annuel de la performance du FEM préparé par le Bureau de l'évaluation donne un compte rendu détaillé de certains aspects des résultats des projets, des processus susceptibles d'influer sur ces résultats et des dispositions prises pour le suivi et l'évaluation des projets achevés. Cette évaluation est principalement fondée sur les informations extraites des rapports



d'évaluation finale des projets achevés. Cette section a été rédigée d'après les données et les analyses présentées dans le rapport annuel de la performance 2009 et couvre divers aspects des résultats des projets menés à terme dans le domaine du changement climatique.

131. Les notes attribuées par le Bureau de l'évaluation sont fonction d'une évaluation du degré de réalisation des résultats escomptés des projets menés à bien. Pendant l'exercice 09, des évaluations finales ont été présentées pour les projets achevés concernant le changement climatique. Le Bureau de l'évaluation a jugé 13 d'entre eux (81 %) satisfaisants. La performance de la génération de projets examinés durant l'exercice 09 est conforme à la moyenne à long terme qui se situe à 83 % de projets considérés comme satisfaisants. Sur le long terme, les projets relatifs au changement climatique se situent au même niveau que les projets exécutés dans d'autres domaines du point de vue de la notation des résultats obtenus.

132. Le FEM a investi 56 millions de dollars dans les 16 projets achevés qui concernent le changement climatique et sont analysés dans le rapport annuel de la performance 2009. Un volume cumulé de 242 millions de dollars de cofinancement avait été promis au démarrage de ces projets. Les Entités d'exécution ont rapporté qu'une somme de 243 millions de dollars a finalement été versée en cours de mise en œuvre, ce qui signifie que 4,3 dollars de cofinancement ont été apportés en contrepartie de chaque dollar investi par le FEM. Dans le cas de neuf projets (60 %), le cofinancement encaissé a été égal ou supérieur aux promesses de fonds reçues au début des projets. Pour la génération de projets de l'exercice 09, le cofinancement mobilisé pour les projets sur le changement climatique a été supérieur à celui levé dans les autres domaines d'intervention, confirmant ainsi la tendance à long terme. Pour les projets intéressant d'autres domaines, le cofinancement apporté représentait 2,6 dollars par dollar engagé par le FEM. Notons que la nature des projets sur le changement climatique facilite grandement la mobilisation du cofinancement. En effet, ces projets sont généralement caractérisés à la fois par un fort potentiel de levée de fonds et par des retombées nationales supérieures aux effets bénéfiques produits sur l'environnement mondial.

133. Sur les 16 projets couverts dans le rapport annuel sur la performance 2009, trois (19 %) ont été achevés dans l'année suivant la date fixée au démarrage. Quatre (25 %) ont été menés à bien avec plus de trois ans de retard. Des données sur les retards d'achèvement sont disponibles pour 62 des 67 projets relatifs au changement climatique pour lesquels des rapports d'évaluation finale ont été présentés depuis l'exercice 05. Parmi ces projets, 31 % sont parvenus à terme dans les délais prévus ou sous un an après la date initialement prévue. C'est avec un retard d'au moins trois ans que 23 % des projets ont été achevés.

134. Les évaluations finales permettent d'apprécier les réalisations et les insuffisances des projets et constituent la trame de l'évaluation des résultats des projets achevés présentée dans le rapport annuel de la performance. L'évaluation finale de 14 des 16 projets évoqués dans le rapport annuel de la performance de l'exercice 09 (88 %) a été jugée de qualité satisfaisante. Depuis le rapport annuel de 2004, le Bureau de l'évaluation apprécie la qualité des rapports d'évaluation finale des projets achevés ; à ce jour, il a noté 75 évaluations finales se rapportant aux projets menés dans le domaine d'intervention « changements climatiques » et a jugé satisfaisante la qualité globale de 85 % d'entre elles.

## 8. Programme d'aide aux pays et renforcements des capacités

135. Le Secrétariat du FEM a consolidé plusieurs aspects de sa fonction d'aide aux pays afin de leur donner un accès direct aux délibérations sur la programmation de l'action future. Depuis décembre 2007, la page Web sur les profils de pays permet à tous les pays d'accéder à des informations complètes sur la situation de l'ensemble des projets approuvés dans un pays donné. Les points focaux nationaux du FEM disposent d'un mot de passe donnant accès à l'ensemble des données sur les idées de projet en cours d'examen. Ce soutien accru se manifeste aussi par les activités entreprises au titre de divers programmes institutionnels tels que l'Initiative pour l'organisation d'ateliers de dialogue national (IDN), le Programme d'aide aux points focaux nationaux, et le Programme d'aide aux membres du Conseil du FEM.

### *L'Initiative pour l'organisation d'ateliers de dialogue national*

136. L'Initiative pour l'organisation d'ateliers de dialogue national est l'une des activités relevant du Programme d'aide aux points focaux nationaux qui est administré par le PNUD. Elle offre un espace de concertation sur les questions relatives à la gestion de l'environnement mondial et au développement national durable dans les pays bénéficiant de l'aide du FEM. Ces ateliers donnent aussi aux partenaires du FEM la possibilité de dialoguer avec des parties prenantes clés représentant un large éventail d'intérêts locaux et nationaux et de domaines de compétence. Au niveau des pays, chaque dialogue national fait l'objet d'une collaboration entre les points focaux nationaux du FEM, son Secrétariat et ses Agents d'exécution.

137. Suite aux directives fournies par la Conférence des parties dans sa décision 7/CP.13, le FEM a pris plusieurs mesures pour continuer à renforcer cette initiative. Pendant FEM-4, elle a été axée sur les possibilités et les difficultés rencontrées par les pays du fait de la mise en place du Dispositif d'allocation des ressources (DAR16). Depuis novembre 2007, et compte tenu des directives émises par le Comité directeur interinstitutionnel, on s'est attaché à mener les dialogues nationaux de façon coopérative et souple en les adaptant aux besoins et aux demandes des pays. Les dialogues nationaux continuent ainsi de compléter les trois composantes du Programme d'aide aux points focaux nationaux — i) l'espace d'information en ligne ; ii) l'aide financière directe, et iii) les ateliers sous-régionaux organisés pour appuyer les points focaux et les autres parties prenantes, afin de développer et renforcer l'engagement des pays aux côtés du FEM.

138. Depuis novembre 2007, 13 ateliers de dialogue national ont été organisés avec plus de 1 300 participants.

### *Atelier sous-régionaux*

139. Les ateliers sous-régionaux donnent aux points focaux l'occasion de rencontrer leurs homologues des autres pays de la région et d'autres partenaires du FEM pour échanger des idées, examiner les politiques et procédures et échanger les expériences et les leçons tirées de

---

<sup>16</sup> Le DAR est un mécanisme d'allocation des ressources introduit et appliqué pendant FEM-4. Il permettait d'allouer des ressources aux pays en fonction de leur capacité à contribuer à une amélioration de l'état environnemental de la planète et de leurs capacités, politiques et pratiques en vue de la bonne exécution des projets du FEM.

l'élaboration et de l'exécution des projets du FEM et de leur intégration dans les cadres de politique publique nationaux. La forme et le contenu de ces ateliers dépendent de l'évolution des besoins et demandes précédemment exprimés par les points focaux pendant les ateliers de consultation. Les ateliers sous-régionaux permettent un fructueux échange d'expériences et de connaissances, d'égal à égal, sur la formulation, l'exécution et le suivi de projets nationaux et régionaux, la coordination nationale de l'action du FEM, l'intégration de ces activités dans les priorités et les plans nationaux, et la définition de priorités pour les allocations nationales au titre du DAR.

140. Depuis novembre 2007, 19 ateliers régionaux ont été organisés avec la participation de 282 représentants des pays bénéficiaires.

### ***Programme d'aide aux membres du Conseil du FEM***

141. Le Conseil a approuvé en juin 2005 une nouvelle phase de quatre ans pour ce programme qui a été mis en place suite à l'évaluation du premier Programme d'aide aux points focaux nationaux, aux recommandations du Troisième bilan et à la résolution relative à FEM-3.

142. Ce programme vise à fournir une assistance financière aux membres du Conseil afin de faciliter les communications entre eux et les pays du groupe qu'ils représentent. Les membres du Conseil peuvent tenir chaque année deux réunions de groupes de pays afin d'améliorer la coordination, la coopération et la communication. Ce programme leur apporte un soutien financier et logistique, y compris pour leurs déplacements, leur hébergement et leurs indemnités de subsistance. À ce jour, 63 réunions de groupes de pays ont été organisées en présence de plus de 500 participants.

### ***Renforcement des capacités au moyen des projets d'autoévaluation nationale des capacités***

143. Les projets d'autoévaluation nationale des capacités ont pour objectif à long terme de renforcer les capacités de base dont les pays ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la CCNUCC, de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULD). À cette fin, ils visent essentiellement à évaluer les lacunes critiques qui font obstacle aux activités de suivi et de notification des pays dans les domaines d'intervention du FEM. Ces autoévaluations fournissent également la matière des projets de moyenne envergure qui incluent un volet de renforcement des capacités dans le domaine du changement climatique et dans d'autres domaines précis de la gestion de l'environnement mondial.

144. Au total, 153 pays sur les 165 pays admissibles ont bénéficié des aides financières du FEM pour la réalisation de leur autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR). Sur ces 153 pays, sept projets d'ANCR ont été annulés pour cause de non présentation des documents requis, tandis que les 146 restants ont été menés à bien ou sont en phase d'achèvement. Le portefeuille de projets d'ANCR se chiffre à 28,7 millions de dollars, pour une allocation moyenne de 200 000 dollar par projet.

145. L'alignement des objectifs des autoévaluations et des engagements nationaux au titre des instruments multilatéraux sur l'environnement visait à aider les pays à se doter, dans un premier temps, des capacités nécessaires à la mise en œuvre d'un cadre efficace de gestion environnementale. Durant ce processus, plus de 87 % des pays ont mis en évidence des capacités à développer aux fins suivantes :

- intégrer les obligations contractées au titre des conventions dans les consultations, les politiques et le développement des institutions nationales ;
- promouvoir les instruments économiques et les mécanismes de financement durable ;
- mettre en place les mandats, structures et cadres d'intervention des institutions et des organisations ;
- élaborer et appliquer des cadres politiques, législatifs et réglementaires ;
- établir des structures de gouvernance et de gestion environnementale au niveau local et infranational ;
- exploiter l'information scientifique aux fins de l'élaboration des politiques, de la planification et de la gestion ;
- stimuler la motivation et les compétences individuelles.

146. En avril 2010, 119 pays au total avaient achevé leur autoévaluation nationale des capacités à renforcer. La qualité des rapports finals et des plans d'action a été évaluée par une équipe de consultants indépendants qui lui ont attribué une note de 3,4 sur une échelle de 1 à 5, du médiocre à l'excellent.

***Appui aux actions communautaires sur le changement climatique et le développement des capacités au titre du Programme de microfinancements***

147. Le Programme de microfinancements qui a été lancé en 1992 est un mécanisme grâce auquel le FEM contribue à la réalisation de l'objectif global de la CCNUCC au niveau communautaire. Il favorise la production d'effets positifs sur l'environnement mondial en soutenant des projets de proximité en rapport avec l'évolution du climat. Des dons sont directement attribués à des organisations de la société civile et à des organisations de proximité compte tenu de leur rôle clé en tant que ressource et relais pour les problèmes liés aux perturbations climatiques. Le Programme de microfinancements appuie des initiatives dans les domaines suivants : énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, modes de transport écologiquement viables et adaptation des populations locales au changement climatique.

148. Ces projets servent aussi à renforcer les capacités institutionnelles compte tenu de leur nature fortement décentralisée, dictée par la demande et fondée sur des processus qui encouragent une adhésion maximale de la part des pays et des populations. L'action du Programme de microfinancements repose sur le principe selon lequel les populations locales sont en mesure de protéger l'environnement lorsqu'elles sont organisées pour passer à l'action, qu'elles exercent un certain contrôle sur l'accès aux ressources naturelles, qu'elles peuvent appliquer les informations et les connaissances requises, et qu'elles sont convaincues que leur bien-être social et économique dépend de la bonne gestion à long terme des ressources naturelles, autant de facteurs inhérents aux projets du Programme de microfinancements.

149. Malgré le montant généralement limité (50 000 dollars maximum) des dons accordés, de nombreux projets du Programme de microfinancements ont contribué à façonner les politiques nationales. À ce jour, il a financé plus de 220 projets dans le domaine « changement climatique », ce qui représente quelque 7,5 millions de dollars de dons accordés par le FEM, auxquels s'ajoutent 4,4 millions de dollars de cofinancement.

## 9. Efforts menés pour donner suite aux directives de la Conférence et rendre compte de leur application

150. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les directives adressées au FEM s'inscrivaient dans le cadre des directives générales au mécanisme financier. Le tableau 6 récapitule toutes les directives données au FEM, y compris celles concernant le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pour les changements climatiques. Depuis la création du FEM, 160 articles des décisions de la Conférence des parties comportaient des directives à son intention. Pendant FEM-4, la Conférence des parties lui a adressé des directives dans 34 articles.

151. Depuis sa création, le FEM n'a pas cessé de mettre en œuvre les directives de la Conférence des parties en les intégrant à ces stratégies d'adaptation et d'atténuation du risque climatique et à ses processus d'approbation des projets, et en adaptant ses politiques et procédures. Les bilans globaux préparés par le Bureau de l'évaluation confirment que le FEM s'est attaché à donner suite aux directives de la Conférence des parties depuis sa création.

**Tableau 6 : Nombre d'articles des décisions de la Conférence des parties contenant des directives à l'intention du FEM<sup>17</sup>**

Année	Session de la Conférence des parties	Nombre d'articles contenant des directives
1995	Session 1	10
1996	Session 2	10
1997	Session 3	2
1998	Session 4	9
1999	Session 5	5
2000	Session 6	3
2001	Session 7	10
2002	Session 8	19
2003	Session 9	3
2004	Session 10	48
2005	Session 11	7
2006	Session 12	13
2007	Session 13	9
2008	Session 14	12
2009	Session 15	0
<b>Total</b>		<b>160</b>

<sup>17</sup> Source : Site Web de la CCNUCC.

152. Le FEM a amélioré ses communications avec le Secrétariat de la CCNUCC. Au niveau national, il s'est également attaché à promouvoir les consultations entre le Secrétariat et les points focaux des conventions.

153. Pendant FEM-4, plusieurs changements ont permis d'améliorer la relation du FEM avec la CCNUCC :

- Le personnel du Secrétariat du FEM participe régulièrement à des réunions et à des manifestations organisées dans le cadre de la CCNUCC.
- Le Secrétariat de la CCNUCC a participé aux travaux des groupes techniques consultatifs chargés de l'élaboration des stratégies de FEM-5. Des retraites ont été organisées pour les secrétariats de la CCNUCC et du FEM et ce dernier a noté que des retraites plus fréquentes seront organisées à l'avenir.
- Pendant FEM-4, le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)<sup>18</sup> a entrepris des missions auprès du Secrétariat de la CCNUCC et noué des relations de travail avec ses organes subsidiaires tandis que les points focaux des conventions ont participé à ses réunions.
- Certains points focaux de la CCNUCC ont participé au plus récent séminaire de familiarisation où le FEM a été présenté aux nouveaux venus dans le partenariat. À l'échelon des pays, nombre de points focaux des conventions font partie des comités nationaux du FEM et des processus de décision des travaux de hiérarchisation des priorités.
- Le Secrétariat de la CCNUCC présente des mises à jour sur ses avancées aux réunions du Conseil.

154. La quinzième session de la Conférence des parties a été la première où aucune directive spécifique n'a été adressée au FEM. La Conférence des parties a adopté une décision<sup>19</sup> par laquelle elle demande à l'Organe subsidiaire de travailler, à sa trente-deuxième session, à l'élaboration de directives complémentaires à l'intention du FEM et de lui soumettre un projet de décision pour adoption par sa seizième session. S'agissant des PMA et de l'Organe subsidiaire, les propositions de conclusions du président font état des remerciements adressés au FEM et à ses Entités d'exécution par l'Organe subsidiaire pour les mesures prises afin d'améliorer le traitement des demandes de financement au titre du Fonds pour les PMA, pour la mise en œuvre des projets de PANA, et pour les dialogues constructifs engagés entre les PMA parties, le groupe d'experts des PMA, le FEM et ses Entités d'exécution en vue de l'apport d'un soutien accru pour la préparation et la mise en œuvre des PANA ; les intéressés sont encouragés à poursuivre ce dialogue.<sup>20</sup>

155. Le tableau 7 résume les suites données par le FEM aux directives de la Conférence des parties pendant FEM-4.

---

<sup>18</sup> Le STAP fournit au FEM des avis stratégiques scientifiques et techniques sur ses stratégies et programmes. Il est composé de six membres qui sont des experts internationalement reconnus dans les principaux domaines de travail du FEM et qui s'appuient sur un réseau d'experts.

<sup>19</sup> FCCC/SBI/2009/L.30

<sup>20</sup> FCCC/SBI/2009/L.27